

A S S E M B L É E      N A T I O N A L E

1 7 <sup>e</sup>      L É G I S L A T U R E

# Compte rendu

## Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

- Audition, ouverte à la presse, de Mme Françoise Benhamou, présidente du comité d'éthique de Radio France, et de Mme Emmanuelle Daviet, médiatrice des antennes de Radio France ..... 2
- Présences en réunion..... 43

Mardi  
20 janvier 2026  
Séance de 16 heures

Compte rendu n° 15

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de  
M. Jérémie Patrier-Leitus  
Président de la commission**



*La séance est ouverte à seize heures dix.*

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** J'aimerais dire quelques mots au moment où notre commission d'enquête reprend ses travaux – M. le rapporteur me le permettra, puisqu'il vient de tenir une conférence de presse pour expliquer sa vision de la commission d'enquête.

« Collabo », « fasciste », « islamophobe » ou « suceur de nazis » pour les uns, « serpillère gauchiste » ou « ordure gauchiste » pour les autres, « Veil, Duhamel, Braun-Pivet, Patrier-Leitus, la youpinerie se protège », « si tes enfants sont aussi vendus que toi, ils finiront eux aussi dans les poubelles de l'histoire ». Nous sommes en France, en 2025, dans notre démocratie : voilà quelques infimes messages parmi le torrent interminable d'insultes dont je fais l'objet depuis quelques semaines. Nous sommes en France, en 2025, dans notre démocratie : voilà l'état lamentable de notre débat public, alimenté par des groupuscules toujours anonymes – donc très courageux –, ces factions prédatrices, tantôt d'extrême droite, tantôt d'extrême gauche, qui viennent vous démolir, vous jeter en pâture et vous désigner à la vindicte publique. Ainsi va tristement notre société, où la nuance et la modération semblent avoir disparu.

Vous êtes nuancé, équilibré, alors vous êtes forcément lâche. Vous êtes mesuré, impartial, alors vous êtes un traître. Depuis quelques semaines, on a tout dit sur moi : que j'étais corrompu, payé pour enterrer les preuves et protéger le système, que je cherchais à bâillonner et à censurer M. le rapporteur, que j'étais vendu à l'extrême droite, puis à l'extrême gauche, puis au président de la République. J'ai laissé dire. J'ai laissé faire. Mais aujourd'hui, je le dis très clairement : ça suffit – apparemment, c'est le slogan à la mode.

C'est le droit absolu de chacun de commenter et d'avoir un avis sur la manière dont je préside cette commission d'enquête. Je m'en remets au jugement de mes collègues et des Français avec la plus grande humilité. Mais travestir mes propos et mentir à mon endroit, ça suffit. Chercher à me discréditer ou à discréditer les travaux de notre commission, ça suffit. Proférer des contre-vérités grossières et relayer de fausses informations qui remettent en cause mon intégrité et ma probité, ça suffit.

Je veux le dire très clairement à tous ces héros de l'anonymat qui nous écoutent, bien cachés derrière leurs écrans et leurs pseudos de pacotille : je continuerai à mener cette commission d'enquête avec la plus grande indépendance, impartialité et objectivité, et rien ne me détournera de cette mission exigeante, difficile et essentielle. Si certains doutent de mon impartialité ou de mon indépendance, il est toujours bon de se rafraîchir un peu la mémoire : quel député a saisi la présidente de Radio France au moment de l'affaire Guillaume Meurice ? Pas le rapporteur, pas un député de cette commission d'enquête.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Je n'étais pas élu !

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Ce n'était pas une critique !

J'ai saisi Sibyle Veil pour expliquer que Guillaume Meurice utilisait l'antenne de France Inter comme le prolongement de ses positions politiques telles qu'exprimées régulièrement sur son compte Twitter. Nous aurons l'occasion d'en reparler avec vous dans quelques instants, mesdames, et j'imagine que le rapporteur aura des questions à ce sujet.

J'ajoutais que ces propos de Guillaume Meurice ne sauraient refléter le travail quotidien de la rédaction et des journalistes de France Inter.

Quel député a défendu la réforme de l'audiovisuel public ? Moi, puisque j'en étais le rapporteur dans l'hémicycle (*signes d'impatience du rapporteur*).

J'ai bientôt fini, monsieur le rapporteur... Mais si vous aviez prévu votre conférence de presse un peu plus tôt, j'aurais pu m'y associer et y tenir ces propos liminaires.

N'en déplaise aux esprits chagrins qui ne voient le monde que de manière binaire ou manichéenne, oui, je suis attaché à l'audiovisuel public et oui, je suis exigeant s'agissant des dépenses, du budget et du respect absolu des exigences de pluralisme et d'impartialité qui lui sont imposées par la loi. C'est l'objet de cette commission d'enquête, dont j'ai toujours dit qu'elle était utile, mais que pour mener ses travaux, sérieux, importants, exigeants, elle devait se dérouler dans un cadre digne et respectueux.

Cette commission reprend ses travaux aujourd'hui et je m'en réjouis. Contrairement à ce que j'ai lu ou entendu, il n'a jamais été question pour moi d'y mettre un terme, ni de censurer le rapporteur, de l'empêcher de poser ses questions ou de faire son travail, encore moins d'exercer une police des pensées. Si j'ai suspendu, temporairement, les travaux, c'est simplement pour qu'avec le rapporteur et les membres du bureau de la commission, nous validions des principes simples, élémentaires, dont je m'étonne qu'ils puissent d'ailleurs choquer ou poser question.

Qu'y a-t-il de choquant à demander de ne pas travestir, déformer ou instrumentaliser les propos des personnes auditionnées ? Qu'y a-t-il de scandaleux à imposer le respect des personnes que nous auditionnons ? Qu'y a-t-il d'ignominieux à demander que les questions soient fondées sur des faits et non sur des suspicions ou des soupçons ? Il me semble que ce sont des règles de bon sens, même si j'ai bien compris que le bon sens avait déserté notre société.

Un point d'agenda et de méthode avant de commencer cette audition. Afin d'organiser nos travaux de manière efficace et cohérente, j'ai décidé de regrouper les auditions sur une base thématique. Les deux prochaines semaines, nous nous concentrerons sur France Télévisions. Nous entendrons ensuite les responsables politiques, dont la ministre de la culture, puis les représentants de Radio France, avant d'entamer une série d'auditions de producteurs, de producteurs-animateurs, d'organisations professionnelles, puis d'anciens présentateurs, animateurs, producteurs et dirigeants de l'audiovisuel public. Je convoquerai un bureau dans les prochains jours pour finaliser la dernière partie de nos auditions, dont j'annoncerai le programme dans les prochains jours.

Au sujet de Patrick Sébastien, j'ai lu et entendu nombre de contre-vérités sur le fondement d'extraits vidéo. Je n'ai jamais dit que je ne souhaitais pas l'auditionner parce qu'il représenterait le showbiz. J'appréciais ses émissions. Patrick Sébastien a apporté beaucoup à France Télévisions. « Le plus grand cabaret du monde » était une émission populaire, appréciée des Français, qui a permis de mettre en lumière des arts parfois négligés par la télévision publique comme privée. Ainsi que je l'ai indiqué dès le début de nos travaux, et comme en témoigne la vidéo, je mettrai à l'ordre du jour du bureau de la commission la proposition d'auditionner Patrick Sébastien.

De la même façon, je proposerai au bureau d'auditionner, à la demande du rapporteur, les anciens présidents de la République François Hollande et Nicolas Sarkozy, qui ont tous deux défendu des réformes de l'audiovisuel public et ont sans aucun doute des choses à nous dire.

Enfin, compte tenu des chroniques récentes de Merwane Benlazar et de Charline Vanhoenacker sur France Inter, qui ont suscité l'émoi d'une partie des Français, je proposerai au rapporteur et au bureau de la commission de mener des auditions pour répondre à une question difficile mais essentielle, que nous explorerons peut-être aujourd'hui aussi : où s'arrête l'humour et où commence le militantisme politique ?

Je le dis d'emblée pour éviter que mes propos ne soient caricaturés ou déformés : il ne s'agit pas d'exercer une police de la pensée ou de censurer les humoristes. Je suis viscéralement attaché au droit absolu à l'humour, à l'irrévérence, à la caricature et à la satire, qui sont des principes fondamentaux de notre démocratie. Mais l'humour ne peut pas être un prétexte ou un paravent pour exprimer des opinions politiques ou faire du militantisme politique. C'est une réflexion que nous devons avoir au sein de cette commission d'enquête, avec mesure et nuance.

Enfin, je l'ai toujours dit, mon rôle est de garantir que le rapporteur puisse exercer sa mission sans entrave et qu'il obtienne l'ensemble des documents qu'il demande. J'ai eu de nombreux échanges avec France Télévisions et, à ce jour, plus de 26 000 documents lui ont été transmis...

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Tardivement, il y a quelques jours seulement, mercredi dernier.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** ..., soit plus d'un million de pages. J'ai relancé France Télévisions pour que le rapporteur puisse obtenir l'ensemble des grands livres. Il lui en sera transmis encore un cet après-midi. S'il manque des documents, je prendrai toutes les mesures nécessaires.

Je vous remercie de m'avoir permis cette mise au point et je vous présente immédiatement nos deux invitées pour cette audition.

Madame Benhamou, vous êtes économiste, spécialiste de l'économie de la culture, des médias et du numérique. Vous avez enseigné à l'université Paris X, à l'École normale supérieure et à Sciences Po. De 1991 à 1993, vous avez été conseillère technique pour le livre auprès du ministre de la culture Jack Lang. Vous avez également été membre du collège de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) et membre du comité consultatif des programmes d'Arte. Vous présidez le conseil scientifique du CNL (Centre national du livre). Vous êtes présidente du comité d'éthique de Radio France depuis le 23 octobre 2018. Nous sommes très heureux de pouvoir vous entendre, car vous êtes une spécialiste reconnue des médias.

Madame Daviet, vous avez commencé comme journaliste de presse écrite avant de vous orienter vers la radio. En 2000, vous rejoignez France Info, puis vous arrivez en 2007 sur France Inter, où vous travaillez sur le secteur de la consommation, puis sur l'éducation, avant de devenir cheffe du service société. En 2015, après les attentats, vous créez Interclass', dispositif d'éducation aux médias. En 2018, vous êtes nommée médiatrice des antennes de Radio France.

Le comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes (Chipip) de Radio France a été créé en application de la loi du 14 novembre 2016. Même si votre activité est plus importante que celle du Chipip de France Télévisions, elle peut apparaître relativement modérée au regard de l'importance et du nombre d'antennes de Radio France et d'auditeurs quotidiens : huit réunions en 2024 – mais quatre-vingt-quinze saisines, dont plusieurs portaient, semble-t-il, sur le cas de Guillaume Meurice. J'imagine que nous y reviendrons.

J'aimerais savoir comment vous vous coordonnez. Vous avez certes des rôles différents et des missions différentes, mais l'audition du comité d'éthique et des médiateurs de France Télévisions nous a permis d'identifier les limites de ces différences.

Mais, avant de vous donner la parole, je vous remercie de nous déclarer, chacune, tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

*(Mme Françoise Benhamou et Mme Emmanuelle Daviet prêtent successivement serment.)*

Je précise que, pour ma part, je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis octobre 2024 et que j'ai été corapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public. Je vous laisse maintenant la parole pour un propos liminaire ; après quoi nous pourrions échanger avec vous.

**Mme Françoise Benhamou, présidente du comité d'éthique de Radio France.** Je vous remercie de m'avoir invitée à présenter devant votre commission d'enquête les travaux du comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de Radio France. Un tel comité existe auprès de Radio France comme auprès de toute personne morale éditrice d'un service de radio ou de télévision généraliste à vocation nationale diffusant des émissions d'information politique et générale – donc pour les instances privées aussi bien que publiques.

Lors de sa séance du 29 mars 2017, le conseil d'administration de Radio France a approuvé la création d'un Chipip composé de cinq personnalités indépendantes. J'ai été nommée par le conseil d'administration de Radio France, puis élue présidente de ce comité par ses membres le 23 octobre 2018. Mon mandat a été renouvelé lors du conseil d'administration de Radio France du 12 décembre 2024.

Je suis universitaire, professeur d'économie, à la retraite depuis le mois de septembre 2021. Je préside le Cercle des économistes depuis la même année. En revanche, je précise que je ne suis plus présidente du conseil scientifique du CNL – lequel conseil scientifique n'existe plus d'ailleurs, je crois.

En ce qui concerne le champ de l'audiovisuel, je tiens à préciser, à des fins de transparence, que, membre du comité consultatif des programmes de la chaîne Arte, j'en ai été élue présidente le 5 mars 2025 pour un mandat courant jusqu'au 30 juin 2026, au terme duquel je deviendrai vice-présidente jusqu'au 31 décembre 2027. Ce comité se réunit trois fois par an et émet des avis ou des recommandations au sujet de programmes ayant déjà été diffusés. Par ailleurs, j'enseigne dans le cadre du master audiovisuel de l'Institut national de l'audiovisuel

(INA) et je suis membre du conseil scientifique d'orientation de la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

Les quatre autres membres du Chipip sont deux journalistes, Alice Antheaume et Chine Labbé, et deux juristes, Francesco Martucci, professeur des universités, et Christine Maugüé, présidente de section au Conseil d'État.

Avant mon arrivée, Noëlle Lenoir, élue le 17 mai 2017, avait démissionné le 8 juin 2018, donc très vite – elle n'avait reçu qu'une saisine. Depuis mon arrivée ont aussi participé au comité Alban de Nervaux, aujourd'hui directeur général de l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique), Antoine Gaudemet, professeur de droit, Béatrice Bourgeois-Machureau, membre du Conseil d'État et aujourd'hui présidente de l'Agence française de lutte contre le dopage, Gilles Leclerc, journaliste, et Monica Maggioni, journaliste italienne – laquelle n'a jamais pris part à nos travaux.

Telle qu'elle est définie par la loi, la mission du Chipip est de contribuer au respect des principes d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme de l'information et des programmes. À cet effet, le comité peut se saisir ou être consulté par la direction de Radio France, par la médiatrice, par les auditeurs ou par l'Arcom. Tous ces cas de figure ont existé.

Le comité informe l'Arcom de tout fait susceptible de contrevenir aux principes que je viens d'énoncer. Cette information est transmise concomitamment à la direction de Radio France.

Nous rendons public notre bilan annuel. Tous nos bilans sont consultables sur le site de Radio France et nous présentons le bilan annuel au conseil d'administration en juillet.

Entre le 19 octobre et le 31 décembre 2018, nous avons reçu quatre saisines. À ce moment-là, d'une certaine manière, le comité n'existait pas encore. En 2019, nous avons reçu 143 saisines. La même année – j'insiste sur ce point, car c'est une grande part de notre travail –, sur saisine de la présidente de Radio France, nous avons produit un avis sur l'utilisation des réseaux sociaux par les journalistes, d'une part, et, d'autre part, des lignes directrices relatives au traitement des hypothèses dans lesquelles un collaborateur ou un journaliste des antennes de Radio France, ou leur conjoint, souhaiterait se porter candidat à une élection politique (le cas s'était présenté pour des élections locales).

Nous avons reçu 146 saisines en 2020 et 81 en 2021 – année durant laquelle le comité s'est autosaisi d'une question qui est aujourd'hui au cœur de l'actualité : il a émis à cette occasion des lignes directrices sur les experts, leur diversité, la façon dont ils devaient être présentés à l'antenne et les modalités du questionnement et de la conversation.

En 2022, en 2023 et en 2024, nous avons reçu respectivement 73, 98 et 95 saisines. En 2024, sur saisine de la présidence de Radio France, nous avons émis des recommandations sur le renforcement du rôle du comité. Nous avons récemment dialogué avec l'Arcom à ce sujet et une autre réunion est prévue, qui rassemblera l'ensemble des Chipip. Nous avons également émis un avis sur les lignes directrices élaborées par Radio France concernant l'usage de l'intelligence artificielle. En outre, sur saisine de Céline Pigalle, directrice éditoriale déléguée chargée de l'information et de la proximité, nous préparons des lignes directrices relatives au traitement de la religion sur les antennes. Cette saisine faisait suite à la mort du pape et à la façon dont cette information avait été traitée sur les antennes.

Nous nous réunissons quatre à huit fois par an, en dehors d'échanges plus informels. En 2024, trois réunions supplémentaires ont été spécifiquement dédiées au travail sur le renforcement du rôle de Chipip au sein de Radio France.

Il importe de souligner que nous sommes une institution sans services, que nous n'avons pas de moyens d'investigation ou de veille et que nous ne sommes pas rémunérés. Le Chipip n'est pas une instance de sanction. Il n'est pas non plus une instance de décision. Nous ne sommes ni un juge ni un régulateur externe doté de moyens. En revanche, par nos avis, par nos recommandations et sur la base des saisines auxquelles nous répondons, notre travail vise à améliorer l'interprétation et le suivi des principes énoncés par la loi. C'est ainsi que je le conçois.

Notre objectif est pédagogique et notre démarche ouverte, d'autant que les saisines témoignent dans nombre de cas de l'exigence des auditeurs, qui va de pair avec leur attachement aux programmes, aux antennes et, oserai-je dire, au service public.

En un mot, nous avons vocation à contribuer à la construction indispensable de la confiance dans les médias – question que vous avez soulevée en ouverture des travaux de cette commission, monsieur le président.

La création des comités d'éthique aura permis, singulièrement à Radio France, de compléter le paysage de la déontologie. La médiatrice fait partie de la maison Radio France et assure un dialogue continu avec les auditeurs, ainsi qu'entre les auditeurs et les antennes – elle le présentera mieux que je ne peux le faire. Nous sommes, en revanche, une institution indépendante et collégiale, donc d'une nature très différente. Toutes nos réponses ou recommandations ont fait l'objet d'une discussion approfondie et d'un accord. Nous travaillons dans deux directions : les saisines, mais aussi des recommandations et des avis – c'est l'essentiel de notre travail, me semble-t-il. Quant à l'Arcom, elle exerce évidemment en surplomb un travail de veille et de sanction.

Il existe donc une complémentarité entre ces différentes instances. Il faut y ajouter la déontologie propre des journalistes, dans la ligne de la charte de Munich adoptée en 1971 par la Fédération européenne des journalistes et qui énonce les dix devoirs et les cinq droits qui doivent présider à l'exercice de la profession.

J'en viens aux moyens et à la relation avec Radio France. La responsable des relations institutionnelles de Radio France nous assiste dans nos travaux. C'est un soutien précieux. Elle organise les réunions, transmet à qui de droit les textes qui doivent apparaître sur le site et nous communique les informations dont nous pouvons avoir besoin.

Nous avons constaté, à l'instar d'autres Chipip, mais peut-être dans une moindre mesure, un déficit de visibilité externe et interne. Comme je l'ai indiqué, la présidente de Radio France nous avait saisis en vue de recommandations sur le renforcement de notre rôle. En ce qui concerne la visibilité externe, un travail d'amélioration de la qualité de la partie du site de Radio France consacrée au Chipip a été entrepris. Il reste encore beaucoup à faire. En ce qui concerne la visibilité interne, nous avons participé à l'inter-chaînes qui, comme son nom l'indique, est une réunion hebdomadaire rassemblant les différents responsables d'antenne autour de la directrice de l'information. Cette rencontre se fera de manière récurrente, plusieurs fois par an. Nous avons aussi reçu Florent Latrive, directeur adjoint de l'information de Radio France, qui développe un outil utilisant l'intelligence artificielle pour offrir la vision la plus

claire possible du pluralisme. La présidente de Radio France nous a proposé d'engager une réflexion sur cet outil et sur la manière dont il pourrait nourrir et éclairer nos travaux.

Tout cela témoigne d'un travail réel, avec les limites que j'ai évoquées, et de la relation fluide et ouverte que nous entretenons avec la présidence et avec les équipes, tout en conservant notre pleine indépendance, à laquelle nous sommes profondément attachés.

**Mme Emmanuelle Daviet, médiatrice des antennes de Radio France.** Je vous remercie de me donner l'occasion de vous présenter le rôle de la médiation à Radio France. Je suis particulièrement heureuse de pouvoir vous en exposer les principes, car c'est une mission singulière, parfois méconnue, qui touche au cœur même de notre métier : la relation entre un média et son public. À Radio France, il s'agit d'une fonction essentielle pour comprendre comment notre maison de service public rend des comptes aux citoyens et entretient avec eux un dialogue constant.

Qu'est-ce que la médiation ? À Radio France, il s'agit d'un dispositif d'autorégulation des relations entre le public et les antennes. Cette mécanique interne d'autocontrôle, très ancrée dans la culture de l'institution, a pour but, au quotidien, une écoute et un dialogue transparent et continu entre les auditeurs et les différentes chaînes du groupe. La médiation est une instance qui facilite l'accès aux journalistes, aux producteurs et aux directions d'antenne. Les auditeurs nous adressent leurs remarques et leurs critiques. Ils nous font part de leur incompréhension à propos du choix d'un reportage ou de l'interview d'un invité. Ils expriment également des attentes et sont exigeants. Nous choisissons de considérer toutes leurs paroles, de les écouter, de les comprendre et d'y répondre. Car la médiation ne se limite pas à la réception et au traitement des messages. Elle s'inscrit dans une logique plus large de responsabilité sociale de l'information en contribuant à expliciter les pratiques professionnelles, leurs contraintes et leur fondement déontologique.

Quelques chiffres avant de détailler l'aspect opérationnel, c'est-à-dire la façon dont nous travaillons. La médiation, ce sont 700 messages reçus par jour, soit 14 000 par mois. Avec ces 168 000 messages reçus en moyenne chaque année, notre positionnement est unique dans le paysage audiovisuel français. Ce volume impressionnant est la traduction du lien des auditeurs avec les antennes et de leur engagement vis-à-vis d'elles. Il est important de préciser que tout ce courrier représente les sensibilités de ceux qui m'écrivent, mais ne constitue pas un échantillon représentatif des millions d'auditeurs de Radio France. Il n'y a pas là de dimension statistique.

Pour quelle raison la médiation est-elle nécessaire ? Comme chacun de vous le sait, la confiance dans les médias constitue un enjeu démocratique majeur. Or la multiplication des sources d'information et la circulation massive de contenus non vérifiés ont profondément changé le rapport du public aux journalistes.

Dans ce contexte, la médiation répond à deux exigences fondamentales. La première est une exigence sociale. Il s'agit de répondre aux attentes des auditeurs qui veulent connaître les conditions de production des programmes et de l'information, c'est-à-dire les choix éditoriaux, la hiérarchisation et la façon dont est traité un événement. Cette curiosité légitime témoigne d'une conscience citoyenne aiguisée. La médiation apporte des explications qui permettent de réduire soit les malentendus, soit les sujets de crispation.

La seconde exigence est institutionnelle. Il s'agit de garantir la redevabilité du service public. La médiation offre une réponse aux interrogations et aux critiques. Radio France ayant

une mission d'intérêt général, elle se doit d'entretenir un lien respectueux avec ses publics. Aussi la médiation contribue-t-elle au décryptage là où le débat public tend parfois à se polariser.

Concrètement, que fait la médiation ? Nous avons trois grandes missions. Tout d'abord, l'écoute de nos concitoyens. Les centaines de messages que nous recevons chaque jour sont scrupuleusement lus et analysés par mes deux collaboratrices et moi-même. Cette attention permet d'établir un diagnostic permanent de l'appréciation de nos antennes par nos auditeurs. De fait, ces messages disent quelque chose de précieux, puisqu'ils reflètent la perception que le public a de notre travail.

Ensuite, la médiation transmet tous les jours les remarques des auditeurs aux directions des chaînes. Chaque semaine, j'ai des réunions avec les directeurs des programmes et les directions de l'information, afin que chacun sache exactement ce que les auditeurs perçoivent des propositions éditoriales des autres chaînes. Cela permet aux directions de constater, par exemple, quel sujet mérite d'être clarifié à l'antenne ou qu'un traitement éditorial n'a pas été compris. Cela peut aussi entraîner un réajustement de grille, comme sur France Inter dans « La grande matinale » lors de cette rentrée de janvier. Les remarques des auditeurs ouvrent souvent une réflexion et enrichissent toujours le dialogue interne.

Enfin, la médiation explique. C'est vraiment là le cœur de ma mission et sa partie la plus visible.

Les dispositifs de médiation ayant la plus grande exposition sont les émissions « Les rendez-vous de la médiatrice », lors desquelles je relaie sans tabou les questions souvent directes des auditeurs. En venant répondre à leurs questions, les directeurs des chaînes, ceux de l'information, ceux des programmes, les journalistes et les producteurs se livrent à un exercice de pédagogie et d'humilité. Il ne s'agit en aucun cas d'une séquence d'autocongratulation visant à affirmer qu'ils sont au-dessus de la critique, bien au contraire. Il est même fréquent qu'ils reconnaissent à l'antenne que les remarques des auditeurs sont fondées et que ceux-ci ont raison de les formuler.

Il est également important de noter qu'il s'agit d'un exercice que très peu de médias offrent à leur public. J'interviens sur France Inter, France Info et France Culture, dans plus de cinquante émissions au cours de chaque saison radiophonique. Ces émissions ne représentant qu'une part infime des messages des auditeurs et parce qu'il m'a semblé que les remarques de ces derniers méritaient davantage de visibilité, j'ai créé il y a huit ans, lors de ma nomination, « La lettre de la médiatrice ».

Chaque vendredi, ce format numérique présente les thèmes d'actualité et leur traitement éditorial qui ont le plus fait réagir les auditeurs au cours de la semaine écoulée. Dans cette lettre, accessible à tous, je publie les critiques – parfois très dures –, les remarques, les suggestions et les compliments des auditeurs. Cela représente un très gros travail, puisque, chaque semaine, nous recevons en moyenne 3 500 messages. Je réponds aux auditeurs en expliquant ce qui justifie les choix des rédactions ou, au contraire, j'appuie leurs propos en prouvant que leur critique est pertinente. Je suis extrêmement factuelle et je ne cache pas les critiques.

Cette lettre est plébiscitée par ses 16 000 abonnés. Il y a trois ans, lors d'une enquête-sondage sur la médiation de Radio France, plus de 1 000 d'entre eux ont exprimé leur avis sur ce service. Les résultats sont riches d'enseignement : 92 % des répondants s'accordent à dire

que le service de la médiation est indispensable à Radio France, 79 % considèrent que la médiation contribue au renforcement de la confiance envers le groupe Radio France, 71 % estiment que ce service est vraiment à l'écoute des auditeurs et 84 % le jugent utile. Cette bonne perception du rôle de la médiation explique le résultat suivant : 87 % des répondants conseilleraient à leurs proches d'écrire à la médiation, ce qui est un excellent taux de recommandation. En interne – car je l'envoie aussi à tous les salariés de Radio France –, cette lettre permet de savoir exactement ce que nos publics pensent du travail des antennes.

Quelle autre institution de service public en France fait ce travail de transparence ? À ma connaissance, aucune. Aucun autre média, public ou privé, ne donne à lire les remarques que lui adresse son public chaque semaine à cette échelle. Une telle politique de transparence nécessite du courage et renforce notre positionnement très assumé de média vivant en prise directe avec ses auditeurs – croyez-moi, nous ne sommes vraiment pas dans une tour d'ivoire.

En contrepoint, il est important de préciser ce que la médiation n'est pas, pour en situer correctement les contours institutionnels.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Je vous propose de conclure, étant entendu que nous vous poserons des questions précises sur la façon dont vous vous organisez et sur vos missions...

**Mme Emmanuelle Daviet.** Je conclus, Monsieur le président. Je terminerai donc en vous indiquant que la médiation n'est ni une instance de sanction ni un tribunal interne. Elle n'a pas vocation à juger les équipes. Je n'interviens pas dans l'organisation des rédactions. Je n'édicte pas de choix éditoriaux. Je m'appuie au contraire sur des principes stabilisés de neutralité, de pédagogie, d'indépendance et de déontologie qui garantissent l'efficacité et la légitimité de ce service extrêmement attaché aux valeurs du service public.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Je vous remercie et je donne la parole au rapporteur.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous n'ignorez pas que nous sommes dans une période où le traitement de l'information est commenté, voire contesté. L'impartialité du service public est parfois remise en question. C'est d'ailleurs ce qui nous vaut cette commission d'enquête. C'est aussi une période dans laquelle le président de la République a parlé de labellisation de l'information. Les Français sont donc en droit d'attendre beaucoup du comité d'éthique de Radio France, comme de celui de France Télévisions, que nous avons entendu au début de nos travaux.

Combien de fois les membres du comité d'éthique se sont-ils réunis depuis le début de l'année 2025 ? Estimez-vous que ce nombre de réunions est conforme à celui des sollicitations que vous avez reçues de la part des auditeurs ?

**Mme Françoise Benhamou.** Nous ne recevons pas énormément de sollicitations, comme cela a été souligné par M. le président, ne serait-ce qu'à cause du gros manque de visibilité dont je vous ai parlé. Nous commençons à en recevoir plus, grâce à nos efforts – l'offre crée la demande –, mais pas autant que la médiatrice.

Nous nous réunissons entre quatre et huit fois par an – je vous préciserai le nombre exact s'agissant de 2025.

Je répète que nous sommes un comité sans moyens, non rémunéré. Mais, d'une part, nous répondons avec beaucoup de soin aux saisines qui nous sont envoyées et qui nous donnent un aperçu – certes partiel et sans doute partial – des coups de colère des auditeurs ou de ce qu'ils pensent. D'autre part et surtout, nous émettons des avis et des recommandations comme ceux que j'ai cités sur le bon usage des réseaux sociaux ou sur l'attitude à observer en cas de présentation à une élection.

J'en viens à votre question, monsieur le président, sur la manière dont nous nous coordonnons avec la médiatrice. Nous présentons toutes les deux au conseil d'administration de juillet le bilan de nos travaux. Nous avons également eu ensemble plusieurs réunions lors desquelles Emmanuelle Daviet nous a indiqué les grandes thématiques qui ressortaient des messages qu'elle recevait. Cela a été très précieux pour nous : nous avons pu identifier ce qui relève de nos compétences et ce qui n'en relève pas. Lorsque nous recevons des saisines relatives aux choix éditoriaux des antennes, nous les transmettons à la médiatrice, car elles ne relèvent pas de notre compétence.

**M. Charles Alloncle (UDR).** Je comprends à votre réponse que vous déplorez un manque de moyens et le fait que votre comité ne soit pas rémunéré. Nous avons entendu vos collègues du comité d'éthique de France Télévisions. Sa présidente, Christine Albanel, a affirmé que lui non plus ne dispose de quasiment aucun moyen : « Nous n'avons pas les moyens de mener de grandes investigations » a-t-elle ainsi relevé.

Votre mission consiste à veiller à ce que les objectifs à valeur constitutionnelle comme l'indépendance, l'honnêteté et le pluralisme soient respectés à Radio France. Estimez-vous que le manque de moyens entrave vos travaux ?

**Mme Françoise Benhamou.** Il ne faut pas nécessairement augmenter les moyens du comité. En revanche, si celui-ci devait élargir son champ de compétence et mener un travail plus continu, il y faudrait sans doute des moyens – et il deviendrait autre chose. Le comité nous prend déjà du temps et une telle évolution soulèverait le problème de la disponibilité de ses membres. Je suis à la retraite, même si j'ai beaucoup d'occupations, mais les quatre autres membres sont encore en activité.

**M. Charles Alloncle (UDR).** Je vous remercie pour vos réponses courtes et synthétiques. Qu'est-ce qui vous permettrait d'assumer votre mission de manière exhaustive en veillant à ce que certaines entorses énumérées par les auditeurs de Radio France soient mieux saisies par vos équipes ? Que vous manque-t-il, au fond, pour assumer parfaitement votre mission ?

**Mme Françoise Benhamou.** Je ne pense pas que nous ayons vocation à assurer une mission exhaustive, c'est-à-dire à faire le travail de veille continue qu'effectue l'Arcom. Le nombre d'heures d'antenne est considérable. Voici comment nous concevons notre mission : d'une part, répondre à un certain nombre de saisines – en général, quand le sujet est grave, nous en recevons ; d'autre part, essayer de contribuer à une réflexion de fond, et nous nous en donnons les moyens, sur les sujets complexes que j'ai mentionnés. Concernant le traitement des religions par les antennes, par exemple, nous rendrons des recommandations à Radio France.

**M. Charles Alloncle (UDR).** Je vais vous donner quelques exemples de faits qui ont pu choquer des auditeurs de Radio France et qui ont fait polémique – le président y a fait allusion dans son propos liminaire –, en vous demandant si vos instances s'en sont autosaisies ou si l'Arcom les en a saisies, et quelle est votre réaction à ces prises de position.

Je commencerai par un exemple récent, que le président a évoqué sur les réseaux sociaux hier. Dans l'émission « Zoom zoom zen », sur France Inter, le 7 janvier, le chroniqueur Merwane Benlazar a dit : « On a été trop gentil avec l'extrême droite. Mettre un fachos au micro, c'est légitimer ses propos. » Il s'est ensuite posé cette question : « À quel moment c'est une bonne chose de recevoir tout le monde ? » Il déclare que, sur le service public, on devrait s'inspirer du cordon sanitaire qui existe en Belgique, c'est-à-dire ne pas inviter le moindre représentant de ce que l'on peut considérer comme l'extrême droite. Par ces propos, M. Benlazar ne visait pas seulement ce qu'il appelle les fachos, mais probablement nombre de partis qui représentent des dizaines de millions d'électeurs.

Madame la médiatrice, madame la présidente, avez-vous été sollicitées par des auditeurs après ces propos tenus le 7 janvier sur France Inter ? Comme représentantes de la médiation et du comité d'éthique de Radio France, qu'en pensez-vous ?

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Je me suis effectivement ému de ces propos hier, bien qu'ils datent de quelques semaines ; c'est que les réseaux sociaux de France Inter ne les avaient pas relayés auparavant. Ils posent la question plus large de la frontière entre ce qui relève de l'humour et ce qui relève du militantisme politique.

Cette question, qui rejoint celle du rapporteur, devra être traitée par notre commission d'enquête. L'idée – je pense qu'elle est partagée ici – n'est pas de censurer les humoristes ou la satire, qui est un droit absolu dans une démocratie – d'ailleurs reconnu par la loi et par la jurisprudence en France –, mais de savoir à quel moment on sort du champ de l'humour ou l'on se sert de ce dernier comme un prétexte ou un paravent pour faire avancer des idées politiques et mener un combat politique.

Je vous laisse répondre aux questions du rapporteur, que les miennes prolongent.

**Mme Emmanuelle Daviet.** J'ai constaté que la chronique que vous citez avait suscité de l'émoi. Il est important de la recontextualiser. C'est une chronique humoristique. France Inter dispose du plus grand plateau d'humoristes en France : une trentaine d'humoristes de toutes sensibilités s'expriment sur les antennes. Vous en avez d'ailleurs eu une illustration ce matin si vous avez écouté la chronique de Sophia Aram qui a parlé du « racisme de gauche ».

Il est également important de savoir que ces humoristes ont une latitude de liberté d'expression. L'humour peut interpeller ou choquer, il peut être outrancier et certains peuvent le juger scandaleux. Cette chronique n'a pas été diffusée dans une émission politique. Elle s'inscrit dans un cadre humoristique assez bien identifié par les auditeurs. Je n'ai d'ailleurs reçu aucun message à son sujet avant hier soir, puis deux hier soir et un ce matin – mes collaboratrices l'ont vérifié.

J'ajoute que cela n'influence en aucun cas les choix éditoriaux de la direction de l'information de France Inter qui, évidemment, régule les temps d'antenne des différentes formations politiques selon les principes du régulateur, c'est-à-dire de l'Arcom.

Mon rôle est de rappeler que le groupe Radio France est tenu par un cahier des missions et des charges et que le pluralisme est un pilier démocratique et est encadré juridiquement. Ce principe s'applique à l'ensemble des programmes d'information.

J'analyse les réactions des auditeurs à partir des interpellations que je reçois. Je restitue les différentes perceptions que peuvent susciter de telles chroniques. Il s'avère que celle de

Sophia Aram a suscité très peu de réactions. J'ai reçu sept messages après sa diffusion, ce qui est absolument dérisoire. S'agissant de la chronique de Merwane Benlazar, je répète que je n'ai strictement rien reçu.

Pour le reste, je constate que l'humour suscite des crispations de façon assez récurrente, selon la sensibilité de chacun et son positionnement sur l'échiquier politique.

Les chroniques de Sophia Aram, par exemple, ne suscitaient que des messages positifs avant le 7 octobre 2023. Depuis cette date, j'observe deux tendances : de manière à peu près également partagée, des auditeurs qui approuvent ses prises de position et d'autres qui s'interrogent et se disent assez crispés par ce qu'ils entendent. Je pense que c'est le rôle d'une antenne de s'adresser à tous les types de sensibilité.

J'entends bien l'émoi suscité par l'idée de cordon sanitaire mais je rappelle que, s'agissant de ses obligations vis-à-vis du régulateur, Radio France se conforme parfaitement à ce qui est édicté par le règlement.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Un autre exemple, également récent. Le 14 janvier, sur France Inter, Kévin Jean, professeur à l'ENS (École normale supérieure), a expliqué que les violences faites aux femmes étaient corrélées au réchauffement climatique. Selon lui, pour chaque degré de réchauffement climatique, il y aurait 5 % de violences conjugales en plus. Cette thèse revient, d'une certaine façon, à déresponsabiliser les auteurs de violences faites aux femmes en accusant la météo pour justifier leurs crimes et délits. Vous conviendrez qu'elle est scientifiquement plus que contestable. Au-delà de la crédibilité scientifique de ce genre de propos, qui est discutable, pour ne pas dire qu'il s'agit de complotisme, est-ce selon vous le rôle du service public de lui donner un écho ? J'ai vu que cette thèse avait été abondamment commentée, médiatiquement et sur les réseaux sociaux. Avez-vous été saisis de ce type de déclaration ? Qu'en pensez-vous, au nom de la médiation et du comité d'éthique de Radio France ?

**Mme Françoise Benhamou.** À ma connaissance, nous n'en avons pas été saisis, mais nous avons une réunion demain et je vérifierai. Concernant cet épisode, je n'ai pas les éléments qui me permettraient de me prononcer et nous avons l'habitude de nous prononcer de manière collective. Je ne peux donc pas le faire sur ce cas.

Plus généralement, pour revenir à la question de l'humour, je répondrai que l'humour fait partie de la politique éditoriale de France Inter, de son ADN. C'est un choix éditorial. Nous n'avons pas, en tant que comité d'éthique, à nous prononcer sur ce point. C'est un choix fort, presque identitaire. Bien sûr, cela pose beaucoup de questions. Peut-on rire de tout et dans n'importe quel contexte ? Il existe une sensibilité à l'humour. Ces questions sont toujours sur le devant de la scène et il ne faut pas les éviter.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Un autre exemple a, je pense, choqué nombre d'auditeurs de Radio France. Le 21 mars 2025, le collectif Planète Boum Boum est intervenu à l'antenne de France Inter. France Inter a même filmé la mise en scène de ce collectif militant et l'a diffusée en partenariat avec lui sur les réseaux sociaux. On voit ses membres entrer dans le studio en effectuant quelques pas de danse, un porte-voix à la main, aux cris de « taxez les riches ! » ou « tu remballes ton autoroute ! ».

Au début, on croit à une tentative d'humour, ce dont je peux convenir ; mais on s'aperçoit vite qu'il n'en est rien. L'animateur de France Inter annonce alors qu'il s'agit d'un

collectif festif et militant, qui a pour slogan « on essaie de mettre de la manif dans les teufs, et de la teuf dans les manifs ». Son but est de permettre à des jeunes « éloignés des cercles militants » de « faire leur première manif ». À la tête de ce collectif, on trouve Mathilde Caillard, une activiste mise à l'honneur par France Inter, à la pointe des mouvements de désobéissance civile, qui était encore il y a peu collaboratrice de la députée de La France insoumise Alma Dufour.

Est-ce éthique, est-ce honnête, est-ce impartial de la part de France Inter de commettre une sponsorship sur les réseaux sociaux et sur les antennes de l'audiovisuel public d'un tel événement, d'un tel « happening », sans contradiction et sans mise en perspective, notamment pour donner à voir cette séquence à un jeune public qui se cherche des références ? Qu'en pensez-vous ?

**Mme Emmanuelle Daviet.** Savez-vous quelle émission a diffusé cette séquence ? Cela permettrait de recontextualiser. En tout cas, dans le cadre de la médiation, je n'ai reçu aucun message à ce sujet.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** J'ai vu sur les réseaux sociaux que c'était le 21 mars 2025, sur l'antenne de France Inter. Un contenu a été publié sur Instagram et d'autres réseaux sociaux dans le cadre d'un partenariat entre France Inter et Planète Boum Boum, qui est un collectif de militants d'ultra-gauche, qui se définissent d'ailleurs comme tels. Je pense que vous pourrez retrouver la séquence. J'ai reçu nombre de messages de la part de personnes qui m'indiquaient que c'était une rupture assez claire avec l'exigence d'honnêteté et d'indépendance d'un média de l'audiovisuel public.

**Mme Emmanuelle Daviet.** Je l'entends. Je pense que si cette séquence est rattachée à l'émission « Zoom zoom zen », elle relève davantage d'une forme d'humour décalé, voire de l'exagération et de la provocation – ce que cette émission aime proposer à son public.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** C'était dans le cadre de l'émission quotidienne « Debout la terre », plus précisément du podcast « La lutte enchantée », qui rejoint l'émission « Debout la terre » de Camille Crosnier et Célia Quilleret, sur l'actualité de la planète.

**Mme Emmanuelle Daviet.** Le nom de cette association, Planète Boum Boum, relevait pour moi d'une caractéristique farcesque ou humoristique. Je n'ai reçu aucune saisine.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Mais à titre personnel, qu'en pensez-vous, à titre personnel encore une fois ? Nous avons convenu que ce n'était pas une émission humoristique. Le fait de commettre une sponsorship sur les réseaux sociaux de France Inter en partenariat avec un collectif militant d'ultra-gauche assumé, dont la tête de proue est une ancienne collaboratrice parlementaire d'une députée de La France insoumise, ne vous interroge-t-il pas ? Quel que soit le nombre de saisines que vous avez reçues de la part des auditeurs de France Inter ou de Radio France en général, qu'est-ce que cela vous évoque ? Est-ce une rupture claire avec les objectifs que l'audiovisuel public doit viser, notamment d'indépendance et d'honnêteté de l'information ?

**Mme Emmanuelle Daviet.** Comme l'indique mon statut, je ne peux pas m'autosaisir. En outre, en tant que médiatrice de Radio France, je n'ai pas à m'exprimer sur un plan personnel concernant l'action que vous décrivez. En revanche, si j'avais été saisie, j'aurais évidemment instruit cette demande – je le ferai si j'étais saisie demain.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Les exemples que nous avons donnés ont suscité beaucoup d'émotion. Certes, les réseaux sociaux ne sont ni le monde ni la France, mais ils touchent parfois des milliers de personnes. Vous arrive-t-il de regretter de ne pas pouvoir vous autosaisir lorsque vous voyez des polémiques monter, l'émotion que peuvent susciter des chroniques et des extraits – chacun peut s'en émouvoir ou s'en indigner en fonction de sa sensibilité ? Cela vous permettrait de vous prononcer.

**Mme Emmanuelle Daviet.** C'est une excellente question. À vrai dire, j'ai tellement de saisines et de sujets à traiter que je ne peux pas, en plus, m'autosaisir. Sachez bien que, le cas échéant, les auditeurs savent parfaitement où s'adresser.

Par ailleurs, au-delà du cas très spécifique de la médiation de presse, un médiateur ne peut pas s'autosaisir. C'est le cas dans l'univers juridique, par exemple. Il faut vraiment que ce soient les médiés qui saisissent la médiation.

Je ne vais pas regretter certains points de mon statut à Radio France, que je n'ai pas à réécrire.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous expliquez que l'humour fait partie de la politique éditoriale de France Inter. Je voudrais vous poser une question concernant un fait qui a suscité lui aussi un certain émoi. Le 15 octobre 2021, sur l'antenne de France Inter, Aymeric Lompret a déclaré : « Merci les gens d'extrême droite d'avoir payé pour qu'on dise que vous êtes des gros cons. Si j'étais à votre place, comment je serais dégoûté de me faire insulter toute la journée, et en plus de devoir payer pour ça ! » Il a continué ainsi : « Est-ce que ça t'excite, Jordan Bardella, de faire un gros chèque à Guillaume Meurice ? »

Au nom du comité d'éthique et de la médiation de Radio France, considérez-vous qu'il y aurait matière, si vos moyens vous le permettaient, à vous autosaisir ? Selon vous, les Français doivent-ils payer pour ça, pour ce type d'humour, insultant à l'égard de personnes qui partagent une certaine forme de pensée politique ?

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Je précise, pour que celles et ceux qui nous écoutent, et qui n'ont pas forcément la même connaissance du fond des sujets que le rapporteur – il me corrigera si je me trompe –, puissent comprendre de quoi nous parlons ainsi que vos réponses, qu'Aymeric Lompret est un humoriste et chroniqueur de radio qui a participé jusqu'en 2024 à l'émission « Par Jupiter ! » de Charline Vanhoenacker, à laquelle Guillaume Meurice participait également. Depuis sa démission de France Inter en juin 2024, je crois qu'il intervient sur Radio Nova.

**Mme Françoise Benhamou.** Ne connaissant pas ce cas, je ne peux pas me prononcer.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Avez-vous été saisie, madame la médiatrice ?

**Mme Emmanuelle Daviet.** Non. Je n'ai reçu aucune saisine au sujet de cette déclaration d'Aymeric Lompret.

Le cadre de l'humour est clair. Il est défini par la loi. Cette liberté doit se conjuguer à d'autres droits – le respect d'autrui, le respect des opinions, la non-discrimination.

Dans le cas précis que vous mentionnez, je n'ai reçu aucune saisine. J'envoie des courriers chaque semaine, ainsi que « La lettre de la médiatrice », dans laquelle je publie les

critiques des auditeurs. Je vous ai apporté la dernière, qui fait plus de cinquante pages. Croyez-moi, rien ne passe à la trappe. Si j'avais été saisie à propos de la chronique dont vous parlez, je l'aurais évidemment publiée et analysée, et j'aurais demandé une réponse à la direction concernée, en l'occurrence celle de France Inter.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** « Merci les gens d'extrême droite d'avoir payé pour qu'on dise que vous êtes des gros cons. Si j'étais à votre place, comment je serais dégoûté de me faire insulter toute la journée, et en plus de devoir payer pour ça ! Est-ce que ça t'excite, Jordan Bardella, de devoir faire un chèque à Guillaume Meurice ? » Au-delà du nombre de saisines que vous auriez reçues, considérez-vous à titre personnel que ces propos, tenus sur une antenne de l'audiovisuel public, sont acceptables ? Même dans le cadre de l'humour – on peut faire passer beaucoup de choses sous ce vocable –, sont-ils acceptables sur une antenne payée par l'impôt des contribuables ?

**Mme Emmanuelle Daviet.** À titre personnel, je n'ai pas à m'exprimer, puisque je suis tenue à une stricte neutralité. Je ne peux m'exprimer qu'en cas de saisine par les auditeurs – et encore, après avoir évalué le degré d'interpellation et déterminé s'il y a discrimination, appel à la violence ou tout autre critère utilisé par l'Arcom pour établir si une chronique humoristique respecte le cadre légal. À titre personnel, je n'ai pas à avoir un point de vue sur une chronique ou un reportage.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** J'insiste – ce sera ma dernière question concernant le registre de l'humour.

Dans cette même chronique du 15 octobre 2021, Aymeric Lompret est allé encore plus loin en imaginant avoir des relations sexuelles avec sa petite sœur de 5 ans. « Vous n'aimez pas les blagues pédophiles. C'est dommage, parce que c'est un *running gag* dans la chronique, ça revient. »

Avez-vous reçu des saisines au sujet de ces blagues à caractère pédophile ? Sinon, à titre personnel et même en vertu de vos responsabilités de médiatrice de Radio France et de présidente du comité d'éthique de Radio France, pensez-vous que les blagues à caractère pédophile ont leur place dans le service public ?

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Pour que ce soit clair pour ceux qui nous écoutent, je précise que le droit à l'humour est protégé par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et par la Convention européenne des droits de l'homme. Mais il n'est pas absolu en France : il peut être limité, notamment en cas de diffamation, d'injure, de discours de haine, de discrimination ou d'incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination.

Au-delà de la question précise du rapporteur, je serais heureux, madame Benhamou, que vous nous indiquiez, comme présidente du comité d'éthique, quelles limites vous fixez à l'humour.

Madame Daviet, vous avez répondu à plusieurs reprises au rapporteur que, n'ayant pas été saisie, vous ne pouvez pas vous prononcer. Quand vous êtes saisie à propos de questions d'humour – j'imagine que vous l'avez été une ou deux fois, peut-être au sujet d'autres chroniques que celles mentionnées par le rapporteur –, quels principes appliquez-vous pour distinguer l'humour au sens du droit à l'humour garanti par la loi et l'opinion politique, qui relève d'un autre cadre légal ?

**Mme Françoise Benhamou.** Cette question est très importante.

L'humour est vraiment une catégorie spécifique dans les programmes. Il y a un décalage entre le temps d'antenne qui lui est consacré et la sensibilité à son égard : on se focalise beaucoup sur l'humour parce que des propos tenus dans ce cadre peuvent sembler surprenants, choquants ou décalés, mais nous n'avons reçu que deux saisines de cet ordre.

La première, il y a longtemps, concernait les propos d'un humoriste qui avait dit quelque chose du genre – pardon de ces mots, c'est une citation – « Jésus est un pédé » ; cet humoriste l'a regretté et a présenté ses excuses à l'antenne.

La deuxième fois, c'était à propos de Guillaume Meurice et de Netanyahou. Nous avons décidé de la transmettre à l'Arcom pour traitement approprié. En effet, le contexte faisait que la sensibilité à ce trait d'humour était extrêmement forte – c'était très peu de temps après le 7 octobre.

Nous prenons donc en compte le contexte plutôt que les paroles prononcées, lesquelles relèvent de la liberté donnée aux humoristes.

**Mme Emmanuelle Daviet.** Il est important que je vous réponde, monsieur le rapporteur. Vous citez des exemples pour lesquels je n'ai pas été saisie mais il me semble important de préciser les modalités que nous appliquons, en reprenant l'exemple de la chronique « Jésus est un pédé » mentionnée par Mme Benhamou. C'est nécessaire pour que vous compreniez comment on enclenche des éléments de réponse quand on est massivement saisi par les auditeurs.

Comme l'a dit Mme Benhamou, la notion de ton humoristique n'exonère pas de tout. Lorsque je reçois des messages d'auditeurs, j'observe donc le contexte, l'intention humoristique et, surtout, la réception par le public. Il s'avère que cette chronique de Frédéric Fromet est complètement ratée. Au-delà de l'outrance du vocabulaire choisi, elle a stigmatisé deux communautés qui m'ont massivement écrit : la communauté catholique et la communauté homosexuelle.

Quand je reçois des messages de ce type, je les adresse à la direction de France Inter, à qui je demande une réponse pour savoir comment elle se situe par rapport aux propos énoncés sur son antenne. Dans la mesure du possible, je demande que l'humoriste formule aussi une réponse pour expliquer l'intention humoristique, qui n'a manifestement pas du tout été comprise dans le cas que j'évoque. Ensuite, tout cela est publié sur mon site. La visibilité et la transparence sont donc absolues.

En l'occurrence, j'ai fait un édito. Vous me demandiez ce que j'en pensais, monsieur le rapporteur ; dans ces cas-là, je m'autorise à dire ce que je pense. Je vous en lis quelques passages. « Wolinski disait que le rire est le plus court chemin d'un homme à l'autre. Pour Frédéric Fromet, le rire est désormais un chemin de croix. Cette chanson suscite un tombereau de réactions de la part des catholiques, de la droite, de l'extrême droite et d'associations LGBT. »

Parmi les messages reçus, il y avait : « Cette chanson est doublement insultante : pour les chrétiens et pour les homosexuels. » Une personne de confession musulmane m'a même écrit pour estimer que ça dépassait complètement les bornes et que c'était franchement irrespectueux.

J'ai indiqué aux auditeurs que j'avais pris connaissance de chaque courriel, que je comprenais leur indignation, leur colère et leur tristesse, et que devant cette avalanche de plaintes, il ne s'agissait ni de « dresser le bouclier arrangeant de la possibilité de tout exprimer sous couvert de la liberté d'expression » ni de « prôner l'interdiction, la régression ou la censure » ou, pire, de créer un phénomène d'autocensure. Il s'agissait de souligner que « la revendication [de] la vacuité et [des] ricanements désinvoltés, conjuguée à la polarisation des cibles visées », c'est-à-dire les catholiques et les homosexuels, confinait à « une facilité très éloignée de l'exigence du service public », et qu'il y avait là « l'infaillible indice d'un renoncement à l'intelligence de l'humour ».

Vous le voyez, monsieur le rapporteur, je ne mâche pas mes mots lorsque je suis saisie par les auditeurs sur des sujets qui peuvent susciter de la tristesse, de l'indignation ou de la colère.

Je vais même vous dire autre chose. À cette époque, j'avais l'habitude, lorsque je le pouvais, de téléphoner directement aux auditeurs. Parfois, je sens tellement de colère et d'indignation dans leurs messages que je pense que les mots écrits ou imprimés ne suffisent pas. C'est un cercle vertueux que j'ai instauré, qui me semble riche de sens et, en tout cas, adapté à une mission de service public.

Je me souviens d'un jeune auditeur qui m'avait écrit et qui avait été très affecté par cette chronique. Je l'ai appelé, mais il était tellement dans l'émotion et dans la colère que nous n'avons pas pu échanger. C'est la première fois que ça m'arrivait et j'ai été vraiment très meurtrie de ne pas pouvoir lui apporter cette ressource de compréhension à laquelle je suis très attachée. Pour moi, la dignité est une valeur cardinale. En l'occurrence, je pense à la dignité des auditeurs dans la façon de recevoir leur incompréhension, leur amertume et leur colère, mais aussi à celle des personnels de Radio France. On peut critiquer leur travail, mais il ne faut pas les disqualifier. Or Mme Benhamou a justement rappelé que non seulement Laurence Bloch a formulé une réponse, mais Frédéric Fromet a présenté ses excuses.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** La chronique humoristique de Charline Vanhoenacker au sujet d'un dessin de coloriage propalestinien a suscité aussi beaucoup d'émotion, même si c'est de l'humour et de la dérision – elle remarque sur le ton de l'humour que *Mein Kampf* n'existe pas en version pour enfants. Vous en serez peut-être saisie. Le cas échéant, nous serons heureux d'avoir la réponse que vous apporterez aux auditeurs.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Entre le 15 et le 21 novembre, la rapporteuse spéciale des Nations unies sur les territoires palestiniens, Francesca Albanese, a été invitée à trois reprises sur les antennes de Radio France – sur France Culture, sur France Inter et sur RFI –, notamment par Guillaume Erner et Charline Vanhoenacker. Lors de ses interventions, elle a qualifié la politique israélienne de régime d'apartheid et a affirmé : « Le 7 octobre est important, mais il faut aussi parler de ce qui a précédé et qui a causé la rage qui a provoqué le 7 octobre. » Elle a également mis sur le même plan les crimes du Hamas et les opérations militaires israéliennes, sans être contredite par les journalistes qui l'invitaient. Il n'a pas été rappelé à l'antenne que même l'ambassadeur de son propre pays – l'Italie – auprès de l'ONU avait dénoncé son rapport sur Gaza comme étant « totalement dépourvu de crédibilité et d'impartialité ».

Le comité d'éthique considère-t-il ce traitement comme conforme à l'exigence d'honnêteté de l'information que l'audiovisuel public doit honorer ?

**Mme Françoise Benhamou.** Nous n'avons pas été saisis de ce cas et je n'ai pas l'ensemble des éléments pour vous répondre. Si nous en sommes saisis, nous le regarderons – et de très près.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** La question portait moins sur votre éventuelle saisine que sur votre réaction à des propos tenus à trois reprises sur les antennes de Radio France en à peine une semaine. Sont-ils condamnables ? Cette personne mérite-t-elle d'être réinvitée sur les antennes de l'audiovisuel public ?

**Mme Françoise Benhamou.** Il est très important d'avoir une vue d'ensemble du traitement de ce sujet durant la période que vous désignez. Vous mentionnez un certain nombre d'invitations et de déclarations, mais je ne dispose pas de l'ensemble de ce qui a pu être dit sur les antennes pendant cette période.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Considérez-vous que, dans le cadre de vos missions au sein du comité d'éthique, vous n'avez pas à juger du choix d'inviter telle ou telle personne, mais seulement à vous prononcer ensuite sur les propos tenus ? Ou allez-vous jusqu'à émettre des recommandations concernant des personnes qui n'auraient pas leur place sur les antennes de Radio France ? C'est une question de fond.

**Mme Françoise Benhamou.** Merci pour cette question importante. Nous n'allons pas faire de liste de personnes qui n'auraient pas vocation à être invitées. En revanche, nous avons émis des recommandations sur la diversité des experts et des invitations, et sur l'importance de ne pas pousser les experts et les invités dans une direction plutôt que dans une autre, par exemple, en polarisant les opinions et les positions.

Peut-être faut-il mettre à jour nos recommandations dans le contexte qui est le nôtre, fait de polarisation et d'une certaine violence dans les échanges verbaux, et compte tenu de ce qui s'échange – ou plutôt se dit – sur les réseaux sociaux, avec une viralité désastreuse.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Sur la question de la pertinence des personnes à inviter sur l'audiovisuel public, vous n'ignorez pas que, depuis quarante-six ans, le peuple iranien est plongé dans l'obscurantisme et dans la terreur la plus brutale par la dictature islamiste des mollahs, un régime qui viole, qui torture, qui exécute en place publique tous ceux qui osent défier ses lois. Depuis quelques semaines, les Iraniens sont descendus dans la rue pour tenter de mettre fin à cette tyrannie. Ils paient leur soif de liberté au prix du sang. *Le Times* fait état de plus de 17 000 morts, ce qui est probablement sous-estimé, le régime ayant coupé toute communication avec l'extérieur pour masquer l'ampleur de sa barbarie. Des images ont toutefois circulé qui montrent des agents du régime utiliser des armes de guerre contre leur propre population, désarmée, elle. Pire, des rançons sont exigées des familles endeuillées pour qu'elles récupèrent les corps de leurs proches qui ont été assassinés.

Pourtant, le 18 janvier, dans l'émission « 7h50 du week-end », France Inter a offert son micro à Mohammad Amin Nejad, ambassadeur de la république islamique d'Iran en France. Pendant plus de dix minutes, il a pu dérouler la propagande d'un régime aux méthodes terroristes, affirmant que celui-ci « n'a pas de sang sur les mains » et que le nombre de morts ne serait que de simples chiffres inventés par ses ennemis, c'est-à-dire les États-Unis et Israël.

Madame la présidente, madame la médiatrice, comment pouvez-vous expliquer aux Iraniens que leur propre bourreau soit invité sur les antennes de l'audiovisuel public français ? Le comité d'éthique de Radio France s'est-il saisi de cette situation ?

**Mme Françoise Benhamou.** Nous ne nous sommes pas saisis de cette situation. Nous n'avons pas reçu, à ma connaissance, de protestations d'auditeurs – je le vérifierai demain, lors de notre réunion.

J'ai écouté cette interview. Elle était ce qu'elle était mais je dois dire, à titre personnel, que les antennes de Radio France ont couvert ces révoltes, cette quasi-révolution, avec beaucoup de soin. Il y a eu beaucoup d'émissions et beaucoup d'invités relayant les revendications des personnes qui étaient dans la rue. Dans l'équilibre d'ensemble de ce qu'ont présenté les antennes, je ne crois pas qu'il y ait de difficulté particulière. Je ne peux pas me prononcer plus avant, n'ayant pas fait un travail de veille à proprement parler.

**Mme Emmanuelle Daviet.** Monsieur le rapporteur, sachez que plusieurs auditeurs ont fermement condamné cette invitation et la diffusion de cette interview en direct. Ils ont estimé qu'elle avait servi de tribune à la propagande d'un régime qualifié de criminel et sanguinaire. Ils dénoncent le fait que cette invitation légitime le représentant iranien malgré les graves accusations de violation des droits humains et de répression violente en Iran. Certains comparent cette situation au fait d'« inviter un nazi », illustrant leur ressentiment face à ce qu'ils perçoivent comme une complaisance de la part des journalistes.

Toutefois, malgré l'émotion suscitée, ils reconnaissent le professionnalisme des deux journalistes qui ont conduit l'interview. Ils les félicitent pour le calme qu'ils ont su conserver face aux propos « mensongers » de l'ambassadeur et pour la qualité de leur interview, qui aurait mis le représentant iranien en difficulté à certains moments.

Comment, en tant que médiatrice, vais-je traiter ce sujet ? Nous avons pris connaissance de ces messages en début de semaine. Ils ont été portés dès lundi à la connaissance de la direction de France Inter. En cette fin de semaine, ils seront publiés dans ma lettre, avec un édito et probablement une réponse de la direction de l'information. Je ne me contenterai pas de cette transparence par écrit : je demanderai au directeur de l'information de France Inter, M. Philippe Corbé, que vous avez auditionné, de venir s'expliquer au sujet de cette invitation en direct dans le prochain « Rendez-vous de la médiatrice », le 30 janvier.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Hier, un ancien détenu en Iran était l'invité de Sonia Devillers dans la matinale de France Inter : Louis Arnaud, qui a été otage en Iran pendant 623 jours. Pensez-vous que l'émotion des auditeurs et votre intervention aient pu justifier la diffusion de ce témoignage bouleversant, que j'ai écouté ? Votre travail de médiateur explique-t-il qu'après l'interview de l'ambassadeur d'Iran, on puisse donner la parole à un otage français qui a subi la barbarie du régime iranien ?

**Mme Emmanuelle Daviet.** Philippe Corbé est extrêmement sensible aux remontées des auditeurs, qu'il lit attentivement tous les jours. Je suis moi-même assez sensible à la façon dont ce journaliste, qui vient d'autres médias pas nécessairement coutumiers du travail d'écoute et de prise en considération des remontées, s'est investi dans ce processus, qui est une spécificité de Radio France, et tout à fait unique dans le paysage audiovisuel français.

Il est possible que l'invitation de Louis Arnaud ait été proposée pour rééquilibrer les choses face à l'émoi que vous avez pu identifier de la part des auditeurs. N'étant pas dans les instances décisionnaires, je ne peux pas l'affirmer. Je peux éventuellement poser la question.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous justifiez une forme d'équilibre dans les invitations, une exigence de la part des intervieweurs. Cela justifierait-il le fait d'inviter,

demain, un ambassadeur, un représentant ou un porte-parole de Kim Jong-un, dirigeant de la Corée du Nord ? Est-ce le rôle de l'audiovisuel public, quelle que soit l'exigence de la personne qui interviewera ce dirigeant ou son représentant ? Est-ce légitime de la part de l'audiovisuel public, payé par nos impôts, de donner la parole à des représentants ou à des ambassadeurs de tyrans ? La question est très simple. Quel est votre avis ?

**Mme Françoise Benhamou.** Je vais vous répondre à titre personnel et non pas au nom des membres du comité. Je n'ai pas du tout voulu dire qu'il fallait un équilibre entre, d'un côté, les Iraniens qui manifestent légitimement dans la rue et, de l'autre, l'ambassadeur d'Iran. Il s'est agi d'une interview de dix minutes, dans une série d'émissions ou de programmes qui me semblent donner pleinement la parole aux personnes qui étaient dans la rue et qui protestaient légitimement. Je ne voudrais pas que mes paroles soient déformées sur ce point.

**Mme Emmanuelle Daviet.** Il me semble que le rôle des journalistes est de donner la parole à tous. Il est probable que cette interview de l'ambassadeur d'Iran a intéressé nos auditeurs. Pourquoi ne pas entendre une parole avec laquelle on n'est pas d'accord ? Cela ne signifie pas penser contre soi, mais entendre que des dirigeants raisonnent de manière non démocratique. Leur donner la parole, c'est aussi se rendre compte de quoi ils sont capables.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Votre dernière réponse m'interpelle, madame la médiatrice. Vous demandez pourquoi ne pas donner la parole à des gens avec lesquels on est en désaccord, mais vous admettez que l'on puisse s'émouvoir de la tribune accordée par une chaîne ou une radio financée par l'argent public à des représentants de groupes ou d'États qualifiés de terroristes et qui persécutent leur propre population. Dans ce cas, on pourrait considérer que l'on peut donner la parole à tout le monde, y compris au dirigeant nord-coréen qui persécute sa population ou au dirigeant iranien qui persécute sa population. À titre personnel, ce n'est pas ma vision de l'audiovisuel public. Permettez-moi de m'étonner de votre vision, en tant que médiatrice de Radio France, et de cette volonté de donner la parole à tout le monde.

Non, je ne pense pas que tout le monde ait légitimement vocation à prendre la parole sur une antenne de l'audiovisuel public, *a fortiori* lorsqu'il s'agit d'un ambassadeur, d'un émissaire ou du représentant d'un État terroriste qui persécute sa population. Le permettre revient, au contraire, à jeter le discrédit sur le travail de milliers de journalistes et de membres de l'audiovisuel public.

Je voudrais citer un dernier exemple, toujours sur le sujet iranien. Le 12 janvier, dans l'émission « Sur le terrain », France Info a reçu Afchine Alavi. Celui-ci a été présenté comme un simple opposant au régime iranien. Pourtant, il est membre actif de l'Organisation des moudjahidines du peuple, organisation islamiste impliquée dans plusieurs attentats et classée comme terroriste par l'Union européenne, les États-Unis et le Canada jusqu'en 2013. Les moudjahidines du peuple ne bénéficient d'ailleurs d'aucun soutien significatif au sein de la population iranienne. Ce monsieur, M. Alavi, s'est exprimé à l'antenne au nom du peuple iranien et de sa contestation, tout en niant certaines réalités de ses revendications.

Madame la présidente, madame la médiatrice, l'invitation de cette personne, représentante d'un groupe classé comme terroriste durant de nombreuses années, ne constitue-t-elle pas une atteinte manifeste aux principes d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme dans le traitement de ce sujet géopolitique ?

**Mme Françoise Benhamou.** Je ne peux pas répondre, car je ne connais pas du tout le contexte – ni ce qui s’est passé, ni la place que cette interview a prise dans l’émission, ni ce qu’il y a eu avant et après. Dès lors que nous n’avons pas été saisis et que je ne dispose pas de l’ensemble des éléments, je ne peux pas me prononcer sur ce cas.

**Mme Emmanuelle Daviet.** Vous avez qualifié de tribune l’interview de l’ambassadeur. Or une tribune est un espace d’expression libre, non contradictoire, avec un ton engagé. Il semble qu’au contraire – les messages des auditeurs en attestent –, le contradictoire ait été opposé à l’ambassadeur. Par ailleurs, on ne peut pas réduire à cette interview tout le travail de la direction internationale de Radio France concernant l’Iran. Au contraire, la volonté d’apporter le maximum d’éclairages possibles sur les différents aspects des événements en cours est réelle. Ces événements ont d’ailleurs fait l’ouverture de « La lettre de la médiatrice » vendredi dernier.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Dans ce cadre pluraliste, pourquoi ne pas avoir donné la parole à M. Reza Pahlavi, par exemple ?

**Mme Emmanuelle Daviet.** Peut-être sera-t-il prochainement invité.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** C’est un vrai débat qu’ouvre le rapporteur, un débat complexe. Pour que tout le monde puisse y réfléchir avec nous, j’indique à ceux qui nous écoutent que l’ambassadeur d’Iran a été invité sur BFM et sur RTL, et qu’un de ses prédécesseurs avait été invité par Jean-Pierre Elkabbach sur CNews. Le rapporteur pose une vraie question, importante, mais j’apporte cette précision pour que ceux qui nous écoutent n’aient pas le sentiment que l’ambassadeur d’Iran a été exclusivement invité sur France Inter. Il a été invité dans d’autres médias, y compris privés. Se pose alors la question de savoir s’il y a des personnes qui pourraient être invitées sur l’audiovisuel privé mais pas sur l’audiovisuel public. Ce sont des questions de fond que nous n’allons pas entièrement traiter ici. Je ne suis pas certain que le rapporteur et moi-même ayons la même vision, mais je voulais apporter cette précision pour que tout le monde ait le même niveau d’information.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** J’en viens au sujet du pluralisme.

Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2025, l’institut Hexagone a chronométré le temps de parole des personnalités politiques lors des principales matinales de France. Je rappelle que le RN et l’UDR – dont je fais partie – ont cumulé 33 % des voix aux dernières élections législatives et qu’un quart des sièges à l’Assemblée sont occupés par nos députés. Or, sans entrer dans le détail des règles de calcul de l’Arcom, je constate que France Inter a accordé seulement 13 % de temps de parole au RN et à l’UDR, loin des autres antennes.

L’institut Hexagone n’est pas le seul à le dire : en 2023, pendant trois trimestres consécutifs, l’Arcom elle-même avait fait état d’une sous-représentation du Rassemblement national, sans qu’aucune mesure rectificative soit prise du côté de France Inter. Toujours selon les données de l’Arcom, lors des élections européennes de 2024, France Culture, France Info et France Inter ont donné au bloc de droite nationale un tiers de temps de parole en moins que les autres antennes comme Europe 1, BFM, TF1 et LCI.

Madame la présidente, madame la médiatrice, alors que le pluralisme est un objectif à valeur constitutionnelle, avez-vous saisi la présidente de Radio France de cette sous-représentation chronique et singulière ? Je me permets aussi de vous alerter sur le fait que, sur certaines de vos antennes, le groupe de La France insoumise est aussi sous-représenté.

Quelles recommandations pourriez-vous formuler en la matière ?

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Monsieur le rapporteur, peut-être voulez-vous préciser, pour ceux qui nous écoutent, ce qu'est l'institut Hexagone. J'indique de manière totalement neutre que cet institut est financé par M. Stérin.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** J'ai aussi cité l'Arcom.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Comment envisagez-vous l'institut Hexagone et l'Arcom, mesdames ? Comment traitez-vous leur méthode ? Prenez-vous en compte une enquête comme celle qui vient d'être citée, parue le 17 décembre dernier, ou estimez-vous que le travail d'un organisme non officiel n'a pas à être considéré ?

**Mme Françoise Benhamou.** La question des temps d'antenne des personnalités politiques relève de l'Arcom. Comme je l'ai dit, nous n'avons pas de moyens de veille – et ce serait de toute façon faire doublon que de mesurer ce paramètre.

S'agissant des méthodes de l'institut que vous avez mentionné, je sais qu'elles sont très contestées, en particulier concernant un sujet qui m'est cher, l'économie : il la considère comme une question de droite, alors que je connais la palette des convictions de mes collègues, qui va de la gauche à la droite. Ce qui me frappe aussi, c'est que nous recevons des saisines motivées par le fait que le RN serait, au contraire, surreprésenté sur les antennes. C'est probablement faux, mais c'est ce que ressentent certains auditeurs.

Il est essentiel de veiller au respect des temps de parole, mais cela n'entre pas dans les compétences de notre comité d'éthique.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Je reprends les données de l'Arcom : lors de la campagne des législatives de 2022, entre le 2 mai et le 3 juin, France Info, France Inter et France Culture ont respectivement donné 15 %, 10 % et 7 % de temps de parole au bloc de droite nationale, contre 47 %, 52 % et 62 % au bloc de gauche.

Quelles garanties et quels moyens concrets pourriez-vous conseiller pour que la direction de Radio France et les journalistes respectent une bonne fois pour toutes cette obligation de pluralisme ?

**Mme Françoise Benhamou.** Radio France a lancé un travail considérable, avec l'intelligence artificielle notamment, pour repérer toutes les invitations et essayer de les catégoriser. Parmi les premiers éléments qui en ressortent, j'ai été frappée par la diversité d'experts invités. Pour ce qui est de la représentation politique, comme je vous l'ai dit, sa mesure relève de l'Arcom et d'elle seule.

**Mme Emmanuelle Daviet.** Il me semble important de revenir à un aspect que vous avez souhaité évacuer assez rapidement – les règles de l'Arcom. Évidemment, nous connaissons les règles, vous aussi. Mais ce n'est pas le cas des citoyens qui nous regardent ; aussi me paraît-il essentiel de les rappeler.

Les règles d'équité des temps de parole sont extrêmement strictes : 33 % du temps de parole sur les antennes doit être réservé à l'exécutif, c'est-à-dire au premier ministre, aux ministres et au président Emmanuel Macron lorsqu'ils parlent de la politique nationale, tandis que les 67 % restants doivent se répartir entre les différentes formations politiques selon le résultat obtenu aux dernières législatives.

J'ai vu Mme Parmentier sourire lorsque Mme Benhamou a mentionné qu'elle recevait beaucoup de saisines au sujet de la surreprésentation du Rassemblement national.

**Mme Caroline Parmentier (RN).** On aura du mal à en convaincre les Français.

**Mme Emmanuelle Daviet.** Philippe Corbé en a expliqué les ressorts lors du dernier « Rendez-vous de la médiatrice ». Le temps de parole est évalué par trimestre ; en l'occurrence, au cours de l'été, il n'y a pas eu beaucoup de représentants du Rassemblement national sur les antennes. Aussi y a-t-il eu une séquence de rattrapage.

Philippe Corbé a donné cet exemple : lorsque Marine Tondelier, secrétaire nationale des Écologistes, est invitée dans « Questions politiques » pendant quasiment une heure, une minute de son temps de parole ouvre, d'une certaine manière, six minutes de temps d'antenne au Rassemblement national – ce qui est, vous en conviendrez, tout à fait conséquent.

Philippe Corbé a ainsi admis que les auditeurs avaient raison : ils entendent beaucoup le Rassemblement national. Je tiens à votre disposition, madame Parmentier, la liste de toutes les invitations qui ont été faites à votre parti. Croyez-moi, on vous entend.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Le temps de parole est strictement encadré par la loi. Quand monsieur le rapporteur va sur France Inter, il prend du temps de parole de l'UDR, mais il permet aussi à d'autres groupes politiques d'avoir du temps de parole. Tout cela est très strict. Il nous est arrivé à tous, à l'Assemblée nationale, qu'une invitation qui nous avait été adressée soit annulée parce que le temps de parole de notre groupe politique était épuisé. Cela pose une question de fond. L'équilibre n'est pas toujours simple à appliquer.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Madame la médiatrice, les données que j'ai citées sont parfaitement objectives. Quand on voit que France Culture n'a accordé que 7 % de temps de parole au bloc national lors de la campagne des législatives 2022, on constate que l'Arcom a beau édicter des règles strictes, elles ne sont pas toujours respectées – c'est le moins qu'on puisse dire – par les chaînes de l'audiovisuel public.

Je veux bien vous entendre au sujet des règles de l'Arcom. Mais, parfois, les données publiques émises par les chaînes de l'audiovisuel public et par l'Arcom sont en contradiction avec ces règles.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Il faut être précis dans ce que l'on dit aux Français qui nous écoutent. Je voudrais apporter la précision suivante pour que tout le monde comprenne : les règles du temps de parole sont proportionnelles au score obtenu aux élections législatives.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Bien sûr.

**Mme Emmanuelle Daviet.** C'est exactement ce que je viens de dire.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Justement, 7 % de temps de parole accordé au bloc de la droite nationale sur France Culture, c'est bien inférieur aux résultats des dernières élections législatives, en 2022. Vous vous remémorerez le score de Marine Le Pen aux présidentielles de 2022 : elle n'a pas fait 7 %. D'ailleurs, le président de l'Arcom nous a expliqué que c'est à partir du score aux dernières élections, de la présence au Parlement et des sondages que l'on détermine la représentativité à respecter dans les médias. Vous conviendrez

que 7 % de temps de parole pour le bloc national sur l'antenne de France Culture en 2022 est une sous-représentation, qui peut s'apparenter à une sous-représentation chronique.

**Mme Emmanuelle Daviet.** Vous conviendrez que France Culture n'est pas une chaîne d'information, mais une chaîne de la culture, du savoir et des connaissances. L'espace dédié aux interventions politiques y est très restreint. Par ailleurs, ce que vous mentionnez a été pris en considération par la direction de la chaîne, qui propose depuis cette rentrée un rendez-vous politique plus étalé permettant d'absorber ces obligations.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Vous parlez de France Culture, mais je parlais de France Inter, qui n'a accordé que 13 % de temps de parole au Rassemblement national et à l'UDR au dernier trimestre 2025. France Inter n'est pas une chaîne de culture, mais en partie d'information, et un taux de 13 % est bien inférieur au score obtenu par ce bloc lors des dernières élections et à son nombre de députés.

Je ne comprends pas pourquoi on tourne autour du pot ! On peut reconnaître que l'audiovisuel public, notamment les chaînes de Radio France, sous-représente de façon chronique certains partis politiques. C'est le cas du Rassemblement national, mais aussi celui de La France insoumise sur certaines chaînes. Je ne suis pas là pour être le représentant d'un syndicat politique, mais j'aimerais entendre vos recommandations pour favoriser le pluralisme, au-delà de la contestation des faits et des chiffres de l'Arcom et de vos propres chaînes.

Dans l'émission « À l'air libre » de *Mediapart*, Sonia Kronlund, productrice des « Pieds sur terre », sur France Culture, a expliqué : « C'est notre cahier des charges. "Les pieds sur terre" ont été créés dans la grande idée de lutter contre l'extrême droite. Vous pouvez voir l'efficacité de notre travail ! » Elle parle d'une émission produite pour le service public sur France Culture, dont la thèse serait de lutter contre l'extrême droite. Le projet et l'agenda politique sont clairs. Selon vous, une émission du service public, payée par les contribuables, peut-elle se fixer comme objectif de lutter contre un certain courant politique ? Avez-vous été saisies par les auditeurs à ce sujet ?

**Mme Emmanuelle Daviet.** En tant que médiatrice, je considère qu'un média public n'a pas pour mission de sélectionner les partis légitimes en les distinguant de ceux qui ne le seraient pas. Ce serait sortir de son rôle. Ce n'est pas au service public de définir quel parti doit gouverner ou non. C'est au peuple de faire ce choix, dans le secret de l'isoloir.

Le service public n'a pas de mission politique. Il a une mission démocratique, qui consiste à informer tous les citoyens, à respecter les équilibres démocratiques fixés par l'Arcom – dont nous venons de parler longuement – et à respecter son cahier des missions et des charges.

Je rappelle qu'à Radio France, nous ne sommes au service d'aucun camp. Nous sommes au service du public dans toute sa diversité.

Je voudrais aussi rappeler dans quel contexte l'émission de Sonia Kronlund a été créée : au lendemain du 21 avril 2002, à France Culture, les équipes ont pensé qu'il y avait peut-être des voix de Français que l'on n'entendait pas et qu'il ne fallait pas invisibiliser les personnes qui n'avaient pas accès au micro des antennes. « Les pieds sur terre » a été instaurée pour donner la parole à tout le monde, pour entendre cette France invisibilisée et pour essayer de comprendre qui étaient nos concitoyens. Cette émission connaît un grand succès. C'est l'une de celles pour lesquelles je reçois le plus de messages positifs, mais aussi l'une des plus

podcastées. C'est le deuxième podcast de Radio France, avec 4 millions d'écoutes chaque mois. Cela peut apporter des éléments de réponse à votre question, monsieur le rapporteur.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** J'entends votre réponse et je vous en remercie, madame la médiatrice. Mais l'on ne peut pas préjuger par son audience de la pertinence d'une émission du service public et de son respect des obligations à valeur constitutionnelle. Ce n'est pas parce qu'elle a une forte audience que l'émission respecte ses obligations. Je m'étonne et je m'émeus qu'une productrice d'une émission du service public appelle distinctement à lutter contre un certain courant politique sans que cela donne lieu à une mise en garde, ou en tout cas à un rappel public, de la part des dirigeants de Radio France. Je pense, très honnêtement, que c'est un fait inquiétant pour la production de nombre d'émissions du service public.

**Mme Emmanuelle Daviet.** Je pense que, de la part de Sonia Kronlund, il s'agissait de mieux représenter la société française, pas de mener un combat partisan. C'est une interprétation personnelle. Sonia Kronlund n'a pas un mandat institutionnel.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Ce n'est pas une interprétation personnelle. Je la cite : « C'est notre cahier des charges. "Les pieds sur terre" ont été créés dans la grande idée de lutter contre l'extrême droite. Vous pouvez voir l'efficacité de notre travail ! » Vous jugerez qu'il n'y a aucune interprétation personnelle de ma part, ni aucune forme d'émotion. Je constate simplement qu'une productrice d'une émission du service public assume que son émission est faite « dans la grande idée de lutter contre l'extrême droite ».

**Mme Emmanuelle Daviet.** Je pense que son émission a été créée pour donner davantage de voix aux personnes invisibilisées, peut-être en raison de l'impression que celles qui avaient voté pour le Front national en 2002 se sentaient un peu exclues du champ médiatique. Nous avons la chance, vous en tant que politiques et nous en tant que journalistes ou universitaires, d'avoir accès aux micros et aux antennes. Ce n'est pas le cas de la majorité de nos concitoyens. Je pense sincèrement que le souhait de France Culture était de leur donner davantage la parole.

Êtes-vous auditeur des « Pieds sur terre », monsieur le rapporteur ?

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Merci pour votre question. En tout cas, j'ai écouté, sur *Mediapart*, l'émission où cette productrice était interviewée. Ces propos m'ont été rapportés à de nombreuses reprises. Dans le cadre des travaux de cette commission, je m'étonne et je m'émeus que des producteurs d'émissions de service public payés par nos impôts aient un agenda politique assumé sur ces antennes. C'était le sens de ma question et je vous remercie de vos réponses.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Merci, monsieur le rapporteur. Nous en venons aux questions des députées présentes, à commencer par Mme Parmentier, puisque nous respectons ici le poids politique des groupes de cette assemblée.

**Mme Caroline Parmentier (RN).** Une nouvelle et toute récente polémique touche France Inter et sa chroniqueuse Charline Vanhoenacker. Celle-ci ricane au sujet de l'antisémitisme, plaisante sur *Mein Kampf*, s'indigne du retrait d'une librairie d'un coloriage faisant la propagande du Hamas et ne voit pas ce qu'il y a d'antisémite à prôner la destruction d'Israël.

En pleine période d'élections législatives, en juin 2024, la même Charline Vanhoenacker organisait une émission d'une heure entière sur France Inter, « Le grand dimanche soir », en annonçant : « L'extrême droite va peut-être gagner. On va faire une émission entièrement anti-extrême droite ce soir. » Rappelons qu'elle avait conseillé à Guillaume Meurice de ne pas s'excuser et de ne pas émettre de regrets après sa phrase extrêmement choquante sur Netanyahu.

Charline Vanhoenacker a toujours une chronique et une émission sur France Inter. Elle a des matinales dans la semaine et une émission le samedi, auxquelles s'ajoutent des comptes sur les réseaux sociaux très engagés à gauche alors qu'elle y appose le logo de France Inter. Elle est chroniqueuse et productrice. Vous allez me dire que c'est de l'humour. Mais, en fait d'humour, Charline Vanhoenacker a déclaré dans une interview au *Monde* : « France Inter, parce qu'elle est la première radio de France, est aujourd'hui un lieu de pouvoir. J'ai décidé de résister de l'intérieur. Au moment où l'Assemblée nationale compte plus de 140 députés RN, j'ai d'autant plus envie de prendre le micro. La direction m'a donné carte blanche. » Dans cette interview, on n'est plus dans l'humour, vous en conviendrez.

Que pensez-vous, madame la présidente du comité d'éthique, madame la médiatrice, de cette déclaration de guerre politique contre le Rassemblement national et contre ses millions d'électeurs ?

Que pensez-vous de la carte blanche que Radio France a donnée à Charline Vanhoenacker pour faire du militantisme politique à l'antenne – carte blanche que la directrice de France Inter a reconnue, devant cette commission, lui avoir donnée ?

Que pensez-vous de ce militantisme politique payé avec nos impôts, avec les impôts des Français ?

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Je proposerai au rapporteur et aux membres du bureau d'auditionner Charline Vanhoenacker pour éclairer ce point et comprendre si elle est aujourd'hui une humoriste ou une militante politique. Ainsi que vous l'avez observé, madame la médiatrice, il est important de savoir d'où les gens parlent. Vous répondrez précisément à la question de Mme Parmentier, mais je voudrais l'élargir, ce qui nous permettra d'aller plus vite dans nos échanges.

Des humoristes prolongent leur expression à la fois dans les médias, puisqu'ils donnent des interviews dans de grands médias nationaux, en l'occurrence *Le Monde*, et sur les réseaux sociaux – ils ont des comptes professionnels avec le logo de France Inter. Sur votre antenne, ils sont certes humoristes. On peut ensuite juger s'ils ont enfreint les règles et les limites de l'humour, mais ce sont des émissions humoristiques. Mais, à côté, ils tiennent des propos politiques et font du militantisme politique – c'est leur droit –, avec des interviews politiques ou des expressions politiques sur les réseaux sociaux. Dans la même interview, Charline Vanhoenacker explique qu'elle est choquée que France Inter invite certains groupes politiques.

Comment traitez-vous les expressions politiques des personnes qui travaillent sur vos antennes ? Comment traitez-vous leurs expressions sur les réseaux sociaux – où leurs comptes sont des comptes professionnels à partir du moment où y figure le logo de la radio et de l'antenne ? Je répète que j'ai saisi Sibyle Veil du cas de Guillaume Meurice parce qu'il avait un compte Twitter professionnel, portant le logo de France Inter, qui était un compte de propagande politique.

**Mme Caroline Parmentier (RN).** Et Charline Vanhoenacker parle de « résister de l'intérieur » grâce à France Inter !

**Mme Françoise Benhamou.** Il faut rappeler que la liberté d'expression est inscrite dans la Constitution. Par ailleurs, la politique éditoriale de la maison ne m'appartient pas. C'est elle qui choisit ses humoristes et à quel moment ils s'expriment.

Le fait que l'humour joue continuellement sur la provocation, nous le savons. Nous pouvons l'apprécier ou non.

Lorsque nous avons travaillé sur la question des réseaux sociaux – question que vous soulevez, monsieur le président, et qui est essentielle –, nous avons émis des recommandations qui se résument en quatre règles.

La première est la véracité : il s'agit de dire la vérité et de ne pas raconter n'importe quoi sur les réseaux sociaux.

La deuxième est la neutralité, qui doit présider à la fonction de journaliste. Elle pose la question complexe des sites des journalistes, qui ont souvent un site dit personnel et un autre correspondant à leur fonction dans la maison Radio France. C'est très ambivalent. Cela pose une vraie question. Si vous avez des positions politiques sur l'un des deux sites et pas sur l'autre, où vous devez être neutre, une confusion peut s'installer dans la tête des visiteurs lorsque vous avez une certaine notoriété.

La troisième règle est le respect. Nous recommandons de s'exprimer sur les réseaux sociaux avec un certain respect pour ses interlocuteurs.

La dernière règle est la confidentialité. Il s'agit de respecter cette dernière lorsqu'il y a lieu, et de réserver à Radio France les informations que les journalistes peuvent avoir avant de les diffuser sur les réseaux sociaux. En d'autres termes, les journalistes ne doivent pas essayer de nourrir leur notoriété avant de nourrir la bonne information sur Radio France.

**Mme Caroline Parmentier (RN).** Et l'interview au *Monde* ?

**Mme Françoise Benhamou.** C'est la même question, même s'il ne s'agit pas des réseaux sociaux mais de la presse. Ce sujet est complexe. Une même journaliste peut s'exprimer et avoir des opinions – elle en a le droit –, mais il importe qu'elle fasse la distinction entre son travail journalistique et les opinions qu'elle peut exprimer.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Nous parlons de comptes professionnels sur les réseaux sociaux qui engagent la responsabilité des antennes. Je vous pose une question d'éthique, pour aller au bout de ce sujet qui m'apparaît essentiel.

Quand il y a le logo de France Inter et la mention de la fonction à France Inter, c'est un compte professionnel. Dès lors qu'il est essentiel de savoir d'où les gens parlent et si l'on a affaire à un humoriste ou à un militant politique, considérez-vous que les comptes d'un humoriste de France Inter sur les réseaux sociaux sont exclusivement personnels ? Dans ce cas, ils ne doivent pas afficher le logo de France Inter, et ils doivent comporter une mention du type « mes tweets n'engagent que moi ». Ou considérez-vous que s'il s'agit de comptes professionnels avec le logo de France Inter, les humoristes doivent se contenter de relayer les propos qu'ils tiennent à l'antenne ?

Quand je fais défiler les publications sur le compte Twitter professionnel de Mme Vanhoenacker, je vois que ce n'est pas simplement un compte humoristique. Je vois qu'elle y exprime des opinions politiques. C'est parfaitement son droit, mais recommanderiez-vous que l'expression politique de ces humoristes se fasse dans un cadre personnel ? C'est cela, le sujet.

Je donne mon avis et je sors peut-être de mon impartialité, mais l'on ne sait plus d'où les gens parlent. On ne sait plus si on a affaire à un humoriste ou à un militant politique. On ne sait plus si les réseaux sociaux sont simplement la promotion d'émissions humoristiques ou si ce sont des réseaux sociaux qui permettent de faire avancer des idées politiques. On ne sait plus si, dans une interview au *Monde*, on a affaire à une humoriste qui s'explique au sujet de ses émissions ou à une militante politique.

Ce sont des sujets éminemment complexes, sur lesquels j'aimerais vous entendre.

**Mme Françoise Benhamou.** Notre recommandation était que la distinction soit la plus claire possible et que, lorsqu'un journaliste ou un humoriste utilise le logo de Radio France, il le fasse selon la déontologie journalistique. C'est absolument essentiel.

D'un autre côté, bien entendu, il peut avoir des opinions. Il peut alors les exprimer, mais dans un autre cadre, et pas avec le logo de Radio France.

**Mme Caroline Parmentier (RN).** Vos recommandations n'ont donc pas été suivies.

**Mme Françoise Benhamou.** Je n'ai pas regardé le site en question, je ne peux donc pas vous répondre.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Je proposerai au rapporteur et aux membres du bureau de la commission d'auditionner le directeur du numérique de Radio France et les personnes chargées des réseaux sociaux pour éclairer cette question majeure. Dans l'audiovisuel, public comme privé, il existe aujourd'hui un autre espace informationnel : les réseaux sociaux, qui engagent les antennes dès lors qu'il s'agit de comptes professionnels – lorsqu'il y a un logo et qu'il n'est pas mentionné « mes tweets n'engagent que moi ».

**Mme Emmanuelle Daviet.** Pour revenir rapidement au cas de Charline Vanhoenacker : je reçois peu de messages à son sujet, pour ainsi dire pas du tout.

Concernant l'usage des réseaux sociaux, une demande de modération a été formulée aux journalistes. Les termes « éthique », employé par Mme Benhamou, et « déontologique », employé par vous, monsieur le président, sont souvent utilisés de manière complémentaire, mais renvoient à des concepts distincts. Lorsque vous réfléchirez à ce dossier, il faudra prendre soin de les distinguer.

La déontologie, ce sont les règles et les principes qui encadrent la pratique professionnelle des journalistes. Elle est formalisée dans des chartes, comme celle de Munich de 1971, et recouvre notamment le respect de la vérité, le fait de ne pas altérer de documents, la vérification des sources ou le respect de la vie privée des personnes. L'objectif est de garantir la crédibilité et la responsabilité des journalistes pour, *in fine*, garantir la confiance du public.

Quant à l'éthique, qui n'est ni un grand, ni un gros mot, c'est ma boussole dans mon travail. Elle va au-delà des règles formelles, encadrées par la déontologie. C'est une réflexion morale sur les valeurs qui guident notre pratique personnelle. Lorsqu'ils tweetent ou répondent

à une interview, Charline Vanhoenacker, une journaliste de France Culture ou un journaliste de France Info doivent appliquer ces règles éthiques. Cela consiste, par exemple, à se demander si une image choquante sert l'information ou exploite la souffrance, ou à mettre en balance une information d'intérêt public avec le respect de la vie privée des individus. L'objectif est d'interroger le sens et les conséquences de l'acte journalistique – y compris la publication d'un tweet, dans certains cas. Je pense que des professeurs d'information et de communication à l'université peuvent s'emparer du sujet pour le soumettre à leurs étudiants.

En fait, l'éthique est la question que l'on se pose dans son intimité lorsque la déontologie ne suffit pas. C'est vraiment la boussole d'un journaliste ou d'un chroniqueur.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Je comprends votre réflexion sur l'éthique, mais la déontologie, ce sont aussi des règles qui s'appliquent à tous les salariés – quel que soit leur statut – d'une entreprise ou d'une organisation, publique ou privée.

**Mme Emmanuelle Daviet.** Bien sûr.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Nous aurons l'occasion d'explorer cette question des réseaux sociaux, un sujet majeur. Il y a là une confusion qui ne permet pas aux Français de savoir d'où les gens parlent. J'admets qu'il s'agit d'une question complexe, que le comité d'éthique traite. Je crois que France Télévisions l'avait également abordée. Je ne doute pas que cette commission d'enquête émettra des propositions pour satisfaire à cette exigence de savoir d'où les gens parlent et quel est leur statut.

**Mme Céline Calvez (EPR).** Cette audition a le mérite de montrer qu'il existe des initiatives chez Radio France. D'une part, le comité d'éthique agit comme une conscience qui éclaire la lecture de la pratique et du traitement de l'information. D'autre part, il est intéressant que la médiatrice relaie les questionnements des auditeurs auprès des autres auditeurs, mais aussi des salariés et jusqu'au conseil d'administration de Radio France.

Il a beaucoup été question de l'humour. Si j'écoute « Zoom zoom zen », je sais que la tonalité est plutôt humoristique. Vous avez d'ailleurs rappelé la nécessité de systématiquement contextualiser les propos pour apprécier la dose de provocation que peut contenir un trait d'humour.

Au début de l'audition, le rapporteur a fait référence à la chronique où M. Merwane Benlazar demandait s'il fallait inviter tout le monde ; puis, au cours de l'audition, la question s'est posée de savoir s'il aurait fallu inviter sur France Inter le représentant de l'Iran. Cela montre que l'humour a parfois le mérite de soulever de bonnes questions et que sa vertu est de susciter des débats sans vouloir les clore par un argument d'autorité – cette autorité que l'on pourrait reconnaître l'information.

J'en viens à mes questions.

Que représente le volume de saisines du comité d'éthique ou de la médiatrice par rapport au volume total des émissions et des messages diffusés par Radio France ?

L'offre de Radio France s'est enrichie de podcasts natifs, de vidéos et de contenus sur les réseaux sociaux ; comment appréciez-vous la part des saisines liées à ces évolutions récentes ?

J'ai compris que les saisines portent plutôt sur les offres de Radio France, mais depuis la recrudescence de réactions politiques qui critiquent fortement l'audiovisuel public dans son ensemble, avez-vous reçu des messages d'auditeurs questionnant ces attaques ? Certains auditeurs vous demandent-ils des éléments pour les aider à défendre l'audiovisuel public ?

**Mme Emmanuelle Daviet.** Nous recevons, en effet, des messages d'auditeurs inquiets des attaques que subit Radio France. Ils apportent un soutien massif à l'audiovisuel public et se déclarent inquiets du souhait de privatisation qu'ils pressentent. Pour l'instant, c'est une inquiétude que je qualifierais de perlée.

Concernant les podcasts, pas de saisine particulière ; simplement, certaines séries ou collections sont très appréciées, comme celle de Philippe Collin sur l'histoire ou « Les Grandes traversées » de France Culture. Les messages portant sur ce type de contenu sont donc plutôt positifs. C'est l'occasion de vous dire que je publie aussi les messages positifs, certes moins nombreux que les messages critiques – il est rare qu'un auditeur satisfait nous écrive pour nous le faire savoir. J'en publie chaque jour sur le site.

Votre première question portait sur le volume des saisines et sur la manière dont nous les traitons. J'ai la chance d'avoir deux collaboratrices compétentes, investies et engagées dans leur mission, et qui veillent scrupuleusement à ce que tout soit lu. Bien sûr, on pourrait juger qu'il est impossible de tout lire. Mais nous lisons absolument tout, et c'est nécessaire – ne serait-ce que parce que, parfois, des humoristes reçoivent des menaces ; le cas échéant, nous le signalons immédiatement à la direction de la sécurité et à la préfecture de police de Paris. Nous ne laissons donc pas passer un seul message.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée de remercier mes collaboratrices pour ce travail extrêmement attentif. Nous sommes une microéquipe, mais nous sommes très engagées dans ce lien précieux avec nos auditeurs.

**Mme Céline Calvez (EPR).** Au-delà de la question du volume que vous pouvez traiter avec votre équipe, j'aurais voulu que vous rapportiez la quantité de ce qui suscite des réactions à l'offre totale de Radio France. La critique porte peut-être sur peu de choses, comparée à ce qui donne satisfaction.

**Mme Françoise Benhamou.** Nous recevons peu de saisines, comme je l'ai dit. Celui qui nous en envoie nous a cherchés. Il n'est pas facile de nous trouver sur le site de Radio France. Il faut déjà entrer dans la rubrique « L'entreprise ». Je pense donc que les auditeurs qui nous envoient des saisines sont particulièrement investis, attachés à Radio France et aux antennes de l'audiovisuel public, ou particulièrement en colère, parfois. Ce ne saurait être représentatif de l'ensemble des auditeurs, mais cela dit quelque chose de ceux qui sont les plus attentifs aux antennes.

Ce qui nous parvient est très intéressant, parce qu'il s'agit de réactions amplifiées. Il faut y répondre. Cela inspire ensuite nos réflexions sur la nécessité d'inviter plus d'experts ou d'interroger différemment. Dans le travail que nous avons consacré aux experts, nous avons beaucoup réfléchi à la manière d'interviewer quelqu'un. Il ne suffit pas de demander à un invité s'il est plutôt pour ou plutôt contre telle idée : il importe de faire ressortir toute la complexité des questions abordées.

Les auditeurs, quand ils nous écrivent, montrent à quel point ils sont exigeants vis-à-vis du service public, ce qui est une bonne chose.

**Mme Emmanuelle Daviet.** Un auditeur qui nous fait des remarques est un auditeur qui nous écoute, qui s'implique et qui exerce son esprit critique. J'estime que c'est un signe très fort d'engagement. La critique est la preuve que les auditeurs se sentent légitimes pour nous parler, et qu'ils savent qu'il y aura une réception. Il y a l'émetteur et le récepteur – d'abord la médiation, puis les directions.

Le silence des auditeurs me semblerait inquiétant. La critique, elle, témoigne d'un lien vivant auquel nous sommes extrêmement attachés au sein de Radio France. En tant que service public, il est important d'avoir une audience qui s'exprime.

En somme, pour nous, la critique et les remarques ne sont pas un problème. Au contraire, c'est un signe d'engagement.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** À la lumière de cette audition et de celle de vos homologues de France Télévisions, on se rend compte que les comités d'éthique ne sont pas saisis par les téléspectateurs et les auditeurs, tandis que les médiateurs le sont. Parallèlement, des questions déontologiques et éthiques se posent en interne – recommandations sur les réseaux sociaux, expression publique ou politique, garantie que chaque salarié du service public respecte le cadre déontologique, éthique et légal, c'est-à-dire l'indépendance, l'honnêteté et le pluralisme de l'information.

Ne faudrait-il donc pas limiter le comité d'éthique et déontologique à des saisines internes, par le conseil d'administration ? Cela permettrait d'accompagner les salariés de l'audiovisuel public dans leur réflexion sur ces sujets et, le cas échéant, dans l'application des recommandations que nous formulerons dans le cadre de cette commission d'enquête. Cela vous permettrait aussi de vous concentrer sur ces questions internes. Le médiateur serait alors le seul interlocuteur des auditeurs.

En d'autres termes, le flou au sujet du rôle de chacune de vos deux instances ne crée-t-il pas de la confusion, limitant du même coup la force d'exécution de vos recommandations ?

**Mme Françoise Benhamou.** C'est une hypothèse intéressante. Nous l'avons étudiée dans les réflexions que nous avons menées en interne au sein du comité. Certes, nous recevons très peu de saisines, mais celles-ci nous offrent quand même une perspective sur ce que pensent les auditeurs ou ce qu'ils peuvent dire.

Ce que vous évoquez pourrait être une piste d'évolution du traitement de la déontologie à Radio France. Nous travaillerions davantage encore en liaison avec la médiatrice, qui, si elle en avait le temps, nous enverrait l'ensemble des courriers ayant trait à la déontologie et soulevant des questions d'éthique. Cela nous permettrait de nourrir notre réflexion de fond – pas uniquement sur saisine de la présidence de Radio France. Nous pouvons déjà nous autosaisir de questions importantes, mais ce serait une évolution possible.

**Mme Emmanuelle Daviet.** La médiation est un dispositif opérationnel au quotidien. C'est un point de contact que les auditeurs ont bien identifié. Si l'on appliquait votre hypothèse, le comité d'éthique deviendrait une instance stratégique de décision, chargée de produire des rapports argumentés et de formuler des recommandations générales. Au niveau micro, la médiation pour la relation avec le public et les questions opérationnelles quotidiennes ; au niveau macro, les grands principes et les recommandations déontologiques. Ce peut être une piste intéressante.

**Mme Françoise Benhamou.** Je ne crois pas que le comité d'éthique ait vocation à être décideur. En revanche, il peut émettre des recommandations et des avis, puis assurer un suivi de leur prise en compte dans la maison, tout en conservant son indépendance, qui est sa force.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Les journalistes sont-ils soumis à un cadre déontologique très strict ? Nous avons vu que d'autres salariés, comme les humoristes, peuvent avoir des comptes professionnels sur les réseaux sociaux ou répondre à des interviews dans des médias de grande audience pour exprimer leur opinion politique. Cette possibilité suscite-t-elle un émoi chez les journalistes de Radio France, qui ont un cadre déontologique clair, qui sont soumis à une certaine discrétion, qui n'accordent pas d'interviews dans d'autres médias et qui n'ont pas de comptes professionnels sur les réseaux sociaux pour exprimer leur opinion politique ? Cette question suscite-t-elle des réflexions au sein du comité d'éthique ?

**Mme Emmanuelle Daviet.** Cela n'a jamais suscité la moindre remontée auprès de la médiation.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Cette question relève plutôt du comité d'éthique.

**Mme Françoise Benhamou.** Cette situation ne suscite pas d'émoi, à ma connaissance. Il existe un cadre déontologique précis pour les journalistes et ils y sont attachés. J'irai même plus loin en observant qu'ils sont attachés à une certaine forme d'autorégulation. Et je ne crois pas qu'une comparaison soit faite entre certains qui seraient plus libres et d'autres qui le seraient moins. D'ailleurs, le cadre déontologique n'empêche pas la liberté.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Conformément à la loi de 1986 et depuis le décret du 21 mars 2017, le conseil d'administration de Radio France fixe le nombre de membres du comité d'éthique et procède à leur nomination. Radio France affirme, sur son site internet, que ses membres sont indépendants. Mais, vous le reconnaîtrez, vous devez votre nomination au conseil d'administration. Avez-vous réellement le sentiment d'être parfaitement indépendants, en dépit de votre nomination par le conseil d'administration de Radio France ?

**Mme Françoise Benhamou.** Oui. Nous n'avons jamais rencontré de difficulté sur ce terrain. Il n'y a aucune équivoque. Toutefois, votre question est pertinente ; pour l'ensemble des comités d'éthique, il serait peut-être plus judicieux que les membres soient nommés par l'Arcom.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Parmi les membres du comité d'éthique, je vois que Mme Christine Maugué a été la directrice de cabinet de Mme Christiane Taubira, garde des sceaux du gouvernement Hollande. Considérez-vous que cette nomination soit un obstacle à son indépendance politique ? Au fond, quelles sont les garanties de neutralité et d'indépendance la concernant – et les vôtres ?

**Mme Françoise Benhamou.** Il n'y a aucune difficulté en la matière. Mme Maugué est conseillère d'État. Elle préside une section administrative du Conseil d'État et exerce sa mission au sein du comité d'éthique avec une parfaite indépendance.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Qu'est-ce qui pourrait nous le garantir ?

Je me suis renseigné sur votre parcours. S'il ne donne aucune raison de contester que vous exerciez ces responsabilités, j'ai vu que vous aviez été conseillère au sein du cabinet

de M. Jack Lang lorsqu'il était ministre de la culture. Cela peut-il être un obstacle à l'indépendance du comité d'éthique de Radio France, ou être perçu comme tel ?

Je réitère ma question sur les garanties d'indépendance du comité d'éthique eu égard aux deux profils que j'ai cités.

**Mme Françoise Benhamou.** J'ai eu un long parcours professionnel, dont deux années auprès de Jack Lang durant lesquelles je m'occupais du livre et de la lecture. C'était dans le cadre du projet de la Bibliothèque nationale de France. Je pense que mon parcours, ma manière de travailler et mon éthique garantissent l'indépendance avec laquelle je travaille au sein du comité d'éthique de Radio France, et je crois pouvoir me porter garante de la même éthique professionnelle pour tous ses membres.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Je précise que vous êtes une spécialiste reconnue de l'économie de la culture et des médias, ce dont nous avons tous conscience. Certes, à une époque donnée, vous avez occupé des fonctions dans un cabinet ministériel, mais vous avez eu un long parcours dans ce domaine. Au cabinet de Jack Lang, vous traitiez des questions de livre et de lecture.

Je pense que le rapporteur a bien entendu votre proposition de nomination des membres du comité d'éthique par l'Arcom, qui pourrait être une garantie supplémentaire d'indépendance et d'impartialité.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** J'ai entendu votre recommandation et je vous remercie pour vos réponses.

Je remarque que les parcours de deux membres du comité d'éthique sur cinq ont une connotation politique. Serait-il souhaitable d'instaurer une forme de pluralisme dans les parcours politiques l'expérience des membres de ce comité ? Ou pensez-vous que l'on peut s'exonérer de son parcours quand on est membre d'un comité d'éthique ?

**Mme Françoise Benhamou.** Une muraille hermétique entre les opinions que l'on peut avoir, les textes que l'on peut produire et les avis que l'on peut donner, c'est la condition même pour accepter d'entrer dans un comité d'éthique. C'est cela, l'éthique. Vous évoquez le parcours de certains d'entre nous ; il n'entre nullement en jeu.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Ma dernière question concerne votre parcours personnel, madame la présidente. Vous êtes également membre du comité consultatif des programmes d'Arte, chaîne du service public. À ce titre, vous éclairez les choix de programmation.

En 2022, une équipe de Sciences Po Paris et de l'INA avait proposé de mesurer l'inclination politique des médias audiovisuels préalablement à l'élection présidentielle. Leur conclusion, reprise par un article du *Monde* en date du 28 février 2022, était la suivante : « Arte est la chaîne qui a le plus grand pourcentage d'invités classés extrême gauche ou Verts (presque 5 points de plus que France 2). » Dans quelle mesure votre participation à la programmation d'Arte, chaîne dont ces résultats montrent qu'elle penche très nettement à gauche, influence-t-elle vos prises de décision en tant que présidente du comité d'éthique de Radio France ?

Par ailleurs, quelles pourraient être vos recommandations pour qu'il y ait plus de pluralisme dans la programmation d'Arte ?

**Mme Françoise Benhamou.** Je ne connais pas l'étude que vous mentionnez et je n'ai aucune influence sur la programmation d'Arte. Et pour cause : le comité consultatif des programmes d'Arte, qui est franco-allemand, ne s'intéresse aux émissions qu'après qu'elles ont été programmées à l'antenne. C'est un héritage de l'histoire allemande, de la période du nazisme – un comité extérieur ne saurait censurer des programmes. Nous visionnons ces programmes et nous pouvons soulever des questions d'éthique ou de qualité, mais seulement *ex post*.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Nous auditionnerons les autres acteurs de l'audiovisuel public, notamment d'Arte, pour qu'ils puissent s'exprimer et nous parler de la manière dont ils dirigent ce média franco-allemand.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** J'aurai une dernière question concernant votre parcours. Je suis allé sur votre page Wikipédia et j'ai vu, par exemple, que vous étiez membre du conseil d'orientation de la Fondation Jean-Jaurès, qui est proche du Parti socialiste. Je ne sais pas si cette information est exacte, dans la mesure où nombre d'informations ne sont pas vraies sur Wikipédia. Avez-vous été membre de cette fondation, qui est politisée, et l'êtes-vous encore ?

**Mme Françoise Benhamou.** Je l'ai été il y a bien longtemps, du temps où mon ami Daniel Cohen, aujourd'hui décédé, s'en occupait.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** L'êtes-vous toujours ?

**Mme Françoise Benhamou.** Non, je ne le suis pas. Je ne participe pas aux travaux de la Fondation Jean-Jaurès. Il y a plein de bêtises sur Wikipédia, et ce n'est pas moi qui ai écrit ma page !

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Je remarque – c'est une petite pique amicale – que lorsque le rapporteur cite des organismes qui ont une tendance à gauche, il explique qu'ils sont politisés, mais que quand il cite l'institut Hexagone ou d'autres, il ne le précise pas...

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Dans la question dans laquelle je citais Hexagone, j'ai également mentionné l'Arcom et les données publiques qui corroboraient son étude. Par ailleurs, je cite chacune de mes sources – Wikipédia, en l'occurrence, en prenant tous les égards qui s'imposent. Vous avez raison de rappeler que tout ce qui est écrit sur Wikipédia n'est pas véridique.

J'ai encore quelques questions dont celle-ci, qui me paraît fondamentale. Le 28 mars 2024, dans une interview au *Figaro*, Mme Adèle Van Reeth, directrice de France Inter, indiquait que « les faits, c'est que nous sommes une radio progressiste, et nous l'assumons ». Je l'ai interrogée lors de son audition et, pour se justifier, elle s'est référée à Victor Hugo – ce qui, vous en conviendrez, n'enlève rien à l'inclination politique de la chaîne. Le progressisme peut s'opposer, par exemple, au conservatisme et au nationalisme. C'est une affirmation politique, qui peut être vécue comme une rupture fondamentale avec les objectifs à valeur constitutionnelle d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme. Est-ce le rôle du service public d'avoir une directrice de chaîne qui donne un ton politique à cette chaîne ? Qu'en pensez-vous ? Des auditeurs vous ont-ils écrit à la suite de cette déclaration ?

**Mme Françoise Benhamou.** Non, les auditeurs ne nous ont pas écrit à la suite de cette déclaration. Je ne saurais interpréter le sens qu'Adèle Van Reeth souhaitait donner au terme de progressisme. Ses sens sont multiples – il y a un sens politique, mais il peut y avoir d'autres interprétations. C'est à elle de dire ce qu'elle entendait par là, mais je ne crois pas que la seule interprétation politique doive prévaloir.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Votre travail porte-t-il sur les dirigeants ? Les médiateurs traitent de ce qui est dit à l'antenne, mais qu'en est-il du comité d'éthique ? Travaillez-vous sur le cadre déontologique et éthique des dirigeants de Radio France ?

**Mme Françoise Benhamou.** Nous ne l'avons jamais fait.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Dans une réponse à une saisine du 10 novembre 2021, votre comité précise que « les directions des antennes [sont] particulièrement attentives à l'indépendance ». Pourtant, dans un portrait publié en 2015 dans *Libération* du directeur éditorial de Radio France, M. Meslet, que l'on pourrait qualifier de numéro 2 de Radio France, on lit : « Bien que passionné par la politique, il se dit que pour changer la société, il vaut mieux travailler à la télé qu'être élu. "Si j'avais pris l'autre voie, j'aurais été socialiste. J'ai toujours voté pour eux, sauf une fois, écolo." »

Selon vous, M. Meslet, numéro 2 de Radio France et chargé de la ligne éditoriale de la radio publique, respecte-t-il les obligations constitutionnelles d'indépendance, d'honnêteté et de pluralisme du service public ?

Pourrait-on attendre un peu plus de pluralisme de la part des dirigeants de Radio France ?

**Mme Françoise Benhamou.** Je ne saurais commenter ou interpréter les propos de M. Meslet. Cela mériterait discussion, il faudrait qu'il précise les choses. Je ne puis répondre à cette question.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Pensez-vous que vous devez formuler des recommandations à l'intention des dirigeants et concernant leur expression politique ? Pensez-vous que le comité d'éthique doit se prononcer sur des situations qui peuvent interroger ou considérez-vous qu'il n'a pas à traiter des dirigeants de Radio France ?

**Mme Françoise Benhamou.** Nous n'avons jamais eu l'occasion de le faire. Nous n'avons jamais pensé à le faire. Cela sortirait sans doute de notre domaine de compétence.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Je remarque qu'en réponse à plusieurs questions que je vous pose, vous m'indiquez que cela pourrait sortir de votre domaine de compétence. Cela nourrit une forme de frustration de ma part...

J'ai une question au sujet d'une situation qui, je pense, a provoqué une certaine émotion chez vos auditeurs. Le 12 septembre, dans « La grande matinale » de France Inter, sous couvert d'humour, François Morel a insulté les journalistes de *L'Incorrect* ayant dévoilé l'affaire Patrick Cohen et Thomas Legrand, en les traitant de « fils de pute » et d'« enculés ». Lorsque je les ai interrogés devant cette commission, Mme Van Reeth et M. Legrand ont réagi de façon assez surprenante à cette chronique. Adèle Van Reeth, directrice de France Inter, a qualifié François Morel d'humoriste faisant preuve « d'un esprit de finesse et d'un sens de la rhétorique assez uniques ». Thomas Legrand est allé jusqu'à remercier François Morel d'avoir

commis cette chronique et s'est même permis de qualifier son auteur, au premier degré, de « l'archétype de la finesse et de la délicatesse ».

Quelle que soit la tournure employée, personne ne doute un instant, en réécouter cette chronique, que ces insultes, « fils de pute », « enculés », étaient destinées aux journalistes de *L'Incorrect*. Je n'imaginai pas qu'insulter des confrères d'un média concurrent pouvait susciter autant de louanges sur une antenne du service public. Ce type de chronique insultante, même sous couvert d'humour, a-t-elle sa place sur une antenne du service public ?

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Avez-vous été saisis de ces sujets ?

**Mme Françoise Benhamou.** Non. Nous n'avons pas été saisis. Je n'ai donc pas à me prononcer.

À titre personnel, c'est peut-être une déformation professionnelle de professeure, je n'aime pas les insultes. Cette affaire a suscité beaucoup d'émotion, en interne et auprès des auditeurs. Elle a beaucoup tourné sur les réseaux sociaux, ce qui a sans doute entretenu la montée dans les propos.

**Mme Emmanuelle Daviet.** Nous avons reçu des mails d'auditeurs – pas beaucoup, quelques dizaines –, assez partagés. Il est vrai que François Morel n'a pas habitué son audience à l'emploi de mots que l'on peut qualifier d'outranciers. Je pense que c'était vraiment pour choquer, pour créer un électrochoc et pour inciter à entamer l'écoute de sa chronique afin de savoir ce qu'il avait à dire sur le sujet.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** J'aimerais connaître votre avis à toutes les deux concernant « La revue de presse » de France Inter. Je reconnais que c'est un exercice délicat, qui nécessite une parfaite objectivité – si tant est que celle-ci puisse être assumée – et consiste à sélectionner différents articles pour donner chaque matin aux centaines de milliers, voire aux millions d'auditeurs, un point de vue relativement complet sur l'actualité et les faits de société qu'elle dessine.

Depuis la rentrée, Mme Nora Hamadi est chargée de cette revue de presse sur France Inter. Or plusieurs éléments montrent que Mme Hamadi manque de l'objectivité nécessaire pour ce poste. Le premier est un retweet de Rima Hassan sur son compte Twitter, une semaine seulement après le 7 octobre 2023. On peut le lire comme un soutien, au moins, à la cause palestinienne, si ce n'est plus, mais aussi, de façon déguisée, comme un soutien à celle du Hamas, avec un emoji de poing levé. Mme Hamadi a également activement participé à une opération de harcèlement en ligne visant l'imam de Drancy, M. Chalghoumi. On parle de plusieurs dizaines de tweets insultants à son égard, parfois à la limite de la légalité.

Lors de sa première revue de presse sur vos antennes, le 25 août, elle a essentiellement parlé du conflit à Gaza, en mentionnant notamment des journaux partisans et partiels comme *Libération* ou comme le quotidien communiste *L'Humanité*. Elle n'hésite pas, dans nombre de ses chroniques, à multiplier les références à des journaux comme *Mediapart*, *Le Nouvel Obs*, *Libération* et même *StreetPress*.

Pourquoi, selon vous, la direction de France Inter a-t-elle confié un exercice aussi difficile et aussi périlleux qu'une revue de presse à une personne qui, dès ses premières revues de presse sur le service public, semblait témoigner d'une inclination relativement politique et militante ?

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Avez-vous reçu des saisines au sujet de « La revue de presse » ?

**Mme Emmanuelle Daviet.** La revue de presse est globalement un exercice au sujet duquel je ne reçois aucune saisine. J'occupe le poste de médiatrice depuis huit ans, et je n'ai jamais de vagues de messages s'en plaignant.

Je ne fais pas partie des instances décisionnaires et je ne participe pas aux recrutements. Je ne peux évidemment pas avoir d'échange à ce sujet avec les instances de direction. Je ne peux donc pas répondre à la question du choix de Mme Nora Hamadi.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Au-delà des saisines et des messages qui vous ont été communiqués, qu'en pensez-vous ? Nous sommes au sein d'une commission d'enquête, nos auditions sont rendues publiques, mais l'objectif est aussi de progresser dans les recommandations que nous pourrions émettre. Sur une antenne qui réunit des centaines de milliers, voire des millions d'auditeurs, que pensez-vous du fait de confier une revue de presse à un profil relativement militant – il est objectif de dire que Mme Hamadi incarne une forme de militantisme et de combat politique ? Demain, faudrait-il plutôt confier « La revue de presse » à quelqu'un qui ne souffre d'aucune contestation politique ou militante ?

**Mme Françoise Benhamou.** Cette question relève exclusivement de la responsabilité de la direction de Radio France. En général, ses choix vont vers des professionnels de grande qualité. Pour juger de la qualité d'une revue de presse, il faudrait regarder sur une longue période l'ensemble des mentions qui sont faites et des types de journaux retenus. Il est difficile de le faire en prenant un cas et en le mettant en avant. Il m'est difficile de vous répondre, sinon que c'est le travail de la direction de Radio France que de choisir au mieux la personne susceptible de faire une revue de presse.

Pour ma part, je n'ai aucun jugement ou point de vue sur « La revue de presse ». Ce sujet doit s'analyser dans la longue durée, me semble-t-il.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Je voudrais vous faire intervenir sur un autre point récent. Vous constaterez que les questions que je vous ai posées concernant d'éventuelles entorses aux principes du service public portent sur des exemples récents.

En l'occurrence, le 12 septembre, sur France Culture, M. Guillaume Erner, qui est un ancien de *Charlie Hebdo*, a estimé qu'« il y a désormais au moins deux Charlie : le “Je suis Charlie” de Charlie Hebdo et puis “Je suis Charlie” de Charlie Kirk », qui était un influenceur américain proche de Donald Trump. Il a ajouté, parlant de *Charlie Hebdo* : « Il n'est pas possible d'être Charlie uniquement pour son Charlie à soi », autrement dit pour sa propre opinion. Malheureusement, il semble que ses confrères ne soient pas aussi « Charlie » que lui, puisqu'à la suite d'un communiqué de la rédaction, Guillaume Erner a été contraint de s'excuser – c'est un fait assez rare pour une antenne de Radio France.

Comment peut-on faire vivre la liberté d'expression quand une rédaction ne tolère pas le pluralisme, ou ne le tolère que lorsqu'il est de gauche ?

**Mme Emmanuelle Daviet.** J'ai été saisie par de nombreux messages d'auditeurs. Vous parlez de l'interne. Pour ma part, je m'intéresse à l'externe. Les saisines des auditeurs montrent qu'il y a vraiment eu un émoi. Cette chronique a suscité une incompréhension de la part des auditeurs. Je vous invite d'ailleurs à lire les messages que j'ai publiés à cette occasion

sur mon site. Les auditeurs s’y disent très attachés à la matinale de Culture et respectueux du travail de Guillaume Erner, mais reconnaissent ne pas avoir compris le parallélisme qu’il a effectué.

On peut rater une chronique, on peut ne pas la comprendre, peu importe. J’ai fait mon travail de médiatrice en communiquant tous ces messages et en organisant un « Rendez-vous de la médiatrice » dans lequel j’ai proposé à Guillaume Erner de venir expliquer les tenants et les aboutissants de sa chronique, ainsi que son intention éditoriale. Je lui ai rapporté les questions des auditeurs. Il a reconnu que sa chronique n’avait pas été comprise et il a présenté ses excuses. Il était libre de le faire. En tant que médiatrice, je ne le lui ai à aucun moment demandé.

Savez-vous ce qui s’est produit après cette émission, monsieur le rapporteur ? J’ai reçu de nombreux messages d’auditeurs qui ont apporté un soutien massif à Guillaume Erner, affirmant qu’ils avaient parfaitement compris sa chronique et qu’ils ne comprenaient pas qu’il ait fait le choix de présenter ses excuses à l’antenne – choix qui relevait de sa liberté d’expression et de son éthique personnelle. Cela signifie qu’il existe une pluralité d’opinions à l’écoute d’une même chronique. Selon l’endroit où l’on se situe, dans sa sensibilité ou sur l’échiquier politique, la réception d’une chronique peut être extrêmement différente.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Je n’ai peut-être pas bien compris. Vous dites que l’on peut rater une chronique. Est-ce à dire que vous avez enjoint à M. Guillaume Erner de présenter ses excuses ou que vous l’y avez encouragé ?

**Mme Emmanuelle Daviet.** Absolument pas. Je vous parle en tant que journaliste, quitte à faire une entorse à mon rôle de médiatrice : j’ai même été étonnée qu’il fasse le choix de présenter ses excuses. Cela ne relevait que de son choix de journaliste et présentateur d’une très grande matinale de Radio France.

Lorsque Guillaume Erner est invité à répondre aux questions des auditeurs, je ne sais pas ce qu’il va répondre. Il a fait ce choix de présenter ses excuses, libre à lui. Je vous invite à réécouter ces six minutes d’interview.

Un certain nombre de personnes n’ont pas du tout jugé que la chronique en question était ratée, au sein de Radio France comme à l’extérieur.

**M. Charles Alloncle, rapporteur.** Le 23 juin 2024, à une semaine du premier tour des élections législatives, alors que les candidats étaient tous soumis à une stricte égalité de temps de parole, pas moins de dix chroniqueurs de France Inter se sont mis à entonner une chanson, ou plutôt une sorte de clip de campagne intitulé « La chanson des gauchos ».

J’en citerai quelques extraits qui ont interpellé nombre d’auditeurs et d’internautes. « Car demain si c’est Bardella / C’est fini pour moi, fini pour toi / Il y a encore un peu d’espoir / Si l’on se rend à l’isoloir / Pour glisser un bulletin dans l’urne / Contre la vague, la vague brune / [...] Ils osent nous annoncer que la France revient / En se gardant de dire que c’est la France de Pétain. » Cette même chanson insultait aussi toutes les personnes qui sont salariées dans des groupes concurrents, notamment détenus par M. Bolloré, en les qualifiant de « racistes » – leur posant ainsi, vous en conviendrez, une cible dans le dos.

Mme Adèle Van Reeth, directrice de France Inter, que j’ai interrogée à ce sujet, s’est justifiée devant nous en parlant de « tradition ancienne de chansonniers ».

Selon vous, le fait de chanter constitue-t-il en soi un motif suffisant pour s'exonérer des règles strictes de respect du pluralisme imposées par l'Arcom ? Avez-vous signalé cette séquence préoccupante à l'Arcom ?

**Mme Emmanuelle Daviet.** Les signalements à l'Arcom ne relèvent pas de mon périmètre. Par ailleurs, resituons le contexte. Nous étions dans une émission à caractère humoristique, encore une fois. Comme je vous l'ai indiqué, je considère qu'un média public n'a pas pour mission de sélectionner les partis légitimes. Je le répète, le seul pouvoir décisionnaire en la matière appartient au peuple, qui choisit la personne qu'il va mettre au pouvoir. Ce n'est pas une séquence de chansonniers qui peut faire basculer quoi que ce soit dans un sens ou dans un autre.

Encore une fois, le contexte est important. Historiquement, France Inter est une grande scène pour les humoristes politiques dont vous avez entendu là l'expression – pour laquelle, d'ailleurs, je n'ai pas été saisie.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Le rapporteur vous a fait réagir sur des situations qui ont suscité l'émoi de certains, tandis que d'autres ont considéré qu'il n'y avait pas de problème éthique ou déontologique. Nous avons entendu votre réaction au sujet de la saillie « Jésus est pédé » ou d'une chronique de François Morel. Existe-t-il une doctrine écrite, interne, qui vous permettrait de préciser ce qui est admissible ou non à l'antenne, les limites que vous fixez à l'humour ; ou plutôt, puisque l'humour est un principe fondamental et un droit extensif, une doctrine qui permettrait de dire qu'on est sorti du champ de l'humour ? Considérez-vous, au terme de cet échange, qu'il faudrait des critères écrits, une forme de doctrine qui permettrait de ne pas seulement traiter les situations au cas par cas, mais d'avoir des règles et un cadre d'ensemble ?

Par ailleurs, nous sommes dans un moment de polarisation politique et médiatique. Comment exercez-vous vos fonctions respectives dans ce contexte ? Comment prenez-vous en compte cette polarisation ?

Enfin, j'aimerais vous faire réagir, madame la présidente, sur une question fondamentale d'éthique. Des captations de vidéos et des enregistrements d'échanges privés enfreignent certaines règles légales, notamment celles relatives à la protection de la vie privée, même si le droit à l'information et le travail des journalistes sont eux aussi protégés et encadrés par la loi. Cela a été le cas pour les journalistes Legrand et Cohen ou pour M. Wauquiez, qui a été enregistré à son insu dans une université. Cela a été le cas de certains de nos concitoyens, par exemple dans le cadre des émissions d'Élise Lucet. Comment analysez-vous ces situations ? Quel regard portez-vous sur elles ? Pensez-vous qu'il faille une doctrine à ce sujet ? Nous avons vu des indignations à géométrie variable. Pour ma part, je considère qu'il faut une doctrine d'ensemble, quelles que soient les personnes qui ont été filmées à leur insu – que ce soit des journalistes, des responsables politiques ou des Français de tous horizons.

**Mme Françoise Benhamou.** La question de la distinction entre ce qui est de l'humour et ce qui ne l'est pas est extrêmement complexe. On peut étiqueter une émission comme relevant de l'humour et une autre comme n'en relevant pas, mais certaines émissions sont un peu des deux. C'est un peu le cas, me semble-t-il, de « Zoom zoom zen ». Cette distinction est de la responsabilité de ceux qui définissent la ligne éditoriale des antennes. Je ne précise pas cela pour me défausser ; c'est une question essentielle.

Par ailleurs, la captation vidéo d'échanges privés me choque considérablement, du point de vue éthique, je le dis très franchement, à plus forte raison quand, en plus, ces captations sont publiées et jetées en pâture sur les réseaux sociaux, avec une amplification gigantesque. Les conversations privées doivent rester privées. Les déclarations publiques sont publiques.

Dans l'affaire Legrand-Cohen, puisqu'il s'agit de cela aussi, ne nous le cachons pas, nous avons fait le choix de sortir un communiqué. Nous avons pris un peu de temps, puisque nous ne l'avons sorti que le lundi, mais cela ne nous a pas empêchés de trouver qu'il y avait lieu d'être critique sur la méthode qui consistait à enregistrer une conversation privée à l'insu des participants.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Cela vaut-il aussi pour des responsables politiques ?

**Mme Françoise Benhamou.** Absolument.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Je vous invite à répondre globalement à ma question, pour que votre réponse ne soit ni tronquée ni instrumentalisée. L'objet de ma question était plus large que la captation d'échanges privés entre deux de nos concitoyens, dont l'un était journaliste – je fais référence à Mme Bloch et à M. Legrand – et dont on peut considérer que leur vie privée n'a pas été respectée. Ces méthodes sont parfois employées par des journalistes dans certaines émissions – peut-être plus souvent sur France Télévisions qu'à Radio France. Cela a été le cas pour M. Wauquiez, qui n'appartient pas à mon groupe politique et qui a été filmé à son insu dans une université. Considérez-vous qu'il faille renforcer la déontologie ou l'éthique à ce sujet ?

**Mme Françoise Benhamou.** Oui, cela peut se répandre dans le monde politique, ce que je juge désastreux pour nos démocraties, qui sont déjà en danger.

**Mme Emmanuelle Daviet.** Instaurer une doctrine ferait craindre à certains auditeurs de France Inter que l'irrévérence n'ait plus cours sur ses antennes. Par ailleurs, la direction de France Inter se porte garante de la liberté d'expression. Or l'encadrer dans une doctrine me paraîtrait paradoxal.

Les captations d'images ou de son à l'insu des personnes concernées sont une pratique absolument proscrite à Radio France par les journalistes. Jamais les journalistes n'ont eu recours à de telles pratiques, parce qu'ils ont une déontologie et parce qu'ils mettent en œuvre leur éthique.

Concernant la polarisation et notre rôle, je considère que la médiation est une mission profondément humaine et qu'elle agit dans notre société comme un outil de pacification et de clarification. Nous en avons vraiment besoin. La médiation invite à une forme de maturité démocratique, parce qu'elle repose sur l'écoute – dont nous manquons singulièrement dans notre société. Les politiques devraient écouter leurs concitoyens. Les journalistes doivent écouter encore plus les paroles qui se disent sur le terrain, pour qu'il n'y ait pas de déconnexion.

Mon principe est de comprendre pourquoi on m'a écrit avant de réagir ou de décrocher mon téléphone. Il consiste à me mettre à la place de l'auditeur, à faire preuve d'empathie et donc à dialoguer avant de s'affronter.

Comme je l'ai dit, la médiation repose sur la valeur absolument cardinale de la dignité. Or je pense que notre société manque singulièrement de dignité. Il s'agit de la dignité des

auditeurs, d'abord, donc de nos concitoyens qui nous écrivent parce qu'ils sont en colère, parce qu'ils sont amers face à ce qu'ils entendent ou en raison de ce qu'ils vivent au quotidien. J'insiste, les auditeurs n'écrivent pas simplement pour dire ce qu'ils entendent sur les antennes, mais aussi pour nous dire ce qu'ils vivent, comme si la médiation de Radio France était une chambre d'écho de leur ressenti. Je me demande alors s'il n'y a pas un député là où ils habitent pour entendre ce qu'ils ont à dire.

La dignité, c'est également celle des producteurs et des journalistes de Radio France, qui doivent pouvoir être critiqués sans subir de disqualification dans leur travail, dans lequel ils sont très engagés. Je le sais, je les connais – et je les connais très bien.

Puisque la polarisation signifie la controverse, mon rôle consiste à apporter de la nuance, de l'éclairage et du décryptage là où il y a trop de controverse.

**M. le président Jérémie Patrier-Leitus.** Cela rejoint mes propos introductifs : on peut malheureusement parfois considérer que la nuance et la modération ont déserté notre société. Mais c'est un commentaire plus politique.

Je vous remercie d'avoir répondu à nos questions pendant plus de trois heures, en toute franchise et transparence et, pour vous citer, madame Benhamou, sans vous défausser.

J'indique à celles et ceux qui nous écoutent qu'ils peuvent vous saisir, l'une et l'autre. Qu'ils n'hésitent donc pas à le faire.

*La séance s'achève à dix-neuf heures.*

**Membres présents ou excusés**

*Présents.* – M. Charles Alloncle, Mme Céline Calvez, Mme Caroline Parmentier,  
M. Jérémie Patrier-Leitus